



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
22/11/12

**Séance du jeudi 15 novembre 2012
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration
Générale,
Jean-Philippe
DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 novembre 2012 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil de Communauté des 13/09/12 et 27/09/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- nomme M. Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 13 et 27 septembre 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳R 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Gennes pour la réalisation d'aménagements paysagers, de voiries et des trottoirs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 26 255,32 € à la commune de Gennes pour la réalisation d'aménagements paysagers, de voiries et de trottoirs, correspondant à 20 % du montant des études et à l'aide plafonnée de 20 000 € pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la commune de Gennes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 4.2 - Présentation de l'étude « Diagnostic de l'éclairage public » et demandes de subvention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le lancement des démarches nécessaires pour la réalisation de l'étude « Diagnostic Eclairage Public »,
- se prononce favorablement sur le financement de l'étude par les communes non adhérentes au CEP par l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge de la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳R 1.1.1 - Décision Modificative n°3 - 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette Décision Modificative n°3 au titre du budget 2012 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.1.2 - Orientations Budgétaires - Déchets - 2013

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2013 et du PPIF 2013-2017 du Budget annexe Déchets.

↳R 1.1.3 - Cité des Arts et de la Culture - Café-Brasserie « Le Pixel » - Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur la décomposition du montant de la redevance d'occupation du domaine public relative à l'utilisation du Café-Brasserie « Le Pixel » de la Cité des Arts et de la Culture :

- 18 000 € pour la part fixe, réduite à 12 000 € pour 2013, et répartie à parts égales entre la CAGB et la Région Franche-Comté,
- calcul de la part variable par application d'un taux annuel sur le chiffre d'affaire, sous réserve que le résultat net de l'activité soit positif, fixé annuellement d'un commun accord entre les parties, et nul en 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳R 1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de « Chargé de mission Financements Européens » mutualisé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.2 - Mise en œuvre du décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le taux de promotion de 100 % proposé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳R 2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fabrication de matériel roulant

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché d'études et de conception des véhicules de tramway et, le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 5

↳R 2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fournitures courants faibles (CFAI) - Lot n°2 « Matériel informatique standard et caméras IP »

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'objet de l'avenant n°1 au marché de fournitures des systèmes « courants faibles » (CFAI), lot n°2, au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 5

↳R 2.3 - Tramway - Avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 107 Contre : 0 Abstentions : 6

↳R 2.4 - Tramway - Avenant de transfert concernant le marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de courants forts

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des termes de l'avenant de transfert proposé au titre du marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de courants forts du projet de 1^{ère} ligne de tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant de transfert,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

↳R 2.5 - Tramway - Convention de financement des travaux d'entretien du Pont Canot avec le Conseil Général du Doubs

A la majorité, 16 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de financement des travaux confortatifs du pont Canot par le Conseil Général pour 140 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 97 Contre : 0 Abstentions : 16

↳R 2.6 - Convention relative à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal Besançon Franche-Comté

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention relatif à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal de la gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 1

↳R 2.7 - Convention relative à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal Besançon Viotte

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention relatif à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal de la gare de Besançon Viotte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 1

↳R 2.8 - Convention « Boutique Transports » pour l'année 2013

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention « Boutique Transports » pour l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 2.9 - Adhésion à l'association Transcité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB à l'association Transcité,
- se prononce favorablement sur le versement de la cotisation annuelle, d'un montant de 3 000 €,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Jean-Claude ROY comme représentant de la CAGB au sein de cette association.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul - Mise en place d'une convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la convention relative au raccordement en gaz naturel avec GRDF,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Institut Pierre Vernier - Financement 2012

A la majorité, 5 Contre, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 75 000 € à l'Institut Pierre Vernier pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association de gouvernance de l'Institut Pierre Vernier, bénéficiaire de cette subvention pour le financement 2012 de cet Institut.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 5 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Ré-Industrialisation horlogère - Soutien financier apporté à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques pour son étude stratégique préalable à la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises franc-comtoises

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 15 000 € à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques, pour son étude stratégique préalable à la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises franc-comtoises,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

R 3.4 - Action de promotion et de mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics relatifs au chantier du Tramway

Mmes MENETRIER et WANLIN et MM. CAYUELA, FAIVRE, MOYSE et RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au PLIE du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

R 3.5 - MIPIM 2013 - Participation du Grand Besançon - Convention de partenariat avec Dijon Développement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon au MIPIM 2013,
- se prononce favorablement sur le budget de cette opération pour un montant prévisionnel plafonné à 80 000 €, qui fera l'objet d'un ajustement au regard des frais réellement engagés,
- se prononce favorablement sur la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui le représenteront,
- se prononce favorablement sur la convention à intervenir avec Dijon Développement chargé de l'organisation opérationnelle du stand commun au MIPIM,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

R 3.6 - Modification d'un représentant du Grand Besançon à la Mission Locale Espace Jeunes (MILO)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Madame Corinne TISSIER comme représentante de la CAGB au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes à la place de Madame Valérie HINCELIN.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

R 3.7 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes (MILO) et la CAGB - Soutien financier 2013

Mmes BARTHELET, MENETRIER, TISSIER et WANLIN et MM. BECOULET, COTTINY, MOYSE et VALLET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- approuve le versement d'une subvention de 181 116 € à l'association Mission Locale Espace Jeunes pour l'exercice 2013,
- approuve la convention annuelle à conclure avec l'association Mission Locale Espaces Jeunes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, sous réserve que la période d'observation soit prolongée (décision du TGI du 18 décembre 2012).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳R 5.1 - CRR - Demande de subvention 2012 auprès de la DRAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le plan de financement relatif au fonctionnement 2012 du CRR afin de compléter le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.2 - CRR - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- attribue, dans le cadre de l'enseignement des Musiques Actuelles :
 - une subvention d'un montant de 15 000 € à la Rodia,
 - une subvention d'un montant de 5 000 € au Bastion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2012-2013 correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.3 - Aménagement d'un bâtiment d'accueil sur la halte nautique de Deluz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le projet d'aménagement du bâtiment d'accueil de la halte de Deluz, d'un montant prévisionnel de 272 000 € TTC, dont les travaux démarreront en 2013 et sur son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Doubs, du Conseil Régional de Franche-Comté et d'autres partenaires éventuels (Etat, Europe ou autre).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.4 - Gestion du port d'agglomération - Vote des tarifs 2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur les tarifs appliqués au port d'agglomération à compter de 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳R 6.1 - Bilan du mandat 2010-2012 du Conseil de Développement Participatif (CDP)

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan 2010-2012 du CDP.

↳R 6.2 - Modification du règlement intérieur et fonctionnement du Conseil de Développement Participatif (CDP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modifications du Règlement Intérieur et de la Charte d'Engagement du CDP.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 6.3 - Adoption des statuts du Syndicat Mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, adopte les statuts proposés par le Conseil Régional de Franche-Comté pour le Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demande de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions > 10 000 €)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH, pour un montant total prévisionnel de 20 206 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Subvention du Grand Besançon à l'association Habitat et Développement Local

Mme POISSENOT et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde une subvention exceptionnelle de 12 000 € à Habitat et Développement Local (HDL).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Indemnisations suite à dégradations commises par les gens du voyage

MM. COURBET et JOSSO ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté donne une suite favorable à la demande d'indemnisation de l'exploitant agricole, pour un montant de 1 213,20 €, et à la demande d'indemnisation de la commune de Roche-lez-Beaupré, à hauteur de 950 € pour la réparation des équipements de l'entreprise BBE, dans le cadre des dégradations commises par les gens du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Avis du Grand Besançon sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

A la majorité, 8 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage tel qu'il est proposé par la Préfecture et le Conseil Général du Doubs.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 100 Contre : 8 Abstention : 1

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 novembre

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Brailans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 4.2) **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) **Champagney** : M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 4.1) **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine** : M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) **Marchaux** : M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucou** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay** : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Saône** : M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **Francois** : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Robert POURCELOT **Marchaux** : Mme Brigitte VIONNET **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Saône** : Mme Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins** : M. Christian BOILLEY **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE.

Mandataires : F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRER, O. FAIVRE PETIT-JEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	13
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil de Communauté des 13 septembre 2012 et 27 septembre 2012	13
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	14
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Gennes pour la réalisation d'aménagements paysagers, de voiries et des trottoirs	14
Rapport n°4.2 - Présentation de l'étude « Diagnostic de l'éclairage public » et demandes de subvention	14
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	17
Finances	17
Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°3 - 2012	17
Rapport n°1.1.2 - Orientations Budgétaires - Déchets - 2013	17
Rapport n°1.1.3 - Cité des Arts et de la Culture - Café-Brasserie « Le Pixel » - Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public	23
Ressources humaines	24
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de « Chargé de mission Financements européens » mutualisé	24
Rapport n°1.2.2 - Mise en œuvre du décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C	24
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	25
Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fabrication de matériel roulant	25
Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fournitures courants faibles (CFAI) - Lot n°2 « Matériel informatique standard et caméras IP »	26
Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique	27
Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant de transfert concernant le marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de courants forts	27
Rapport n°2.5 - Tramway - Convention de financement des travaux d'entretien du Pont Canot avec le Conseil Général du Doubs	27
Rapport n°2.6 - Convention relative à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal Besançon Franche-Comté	28
Rapport n°2.7 - Convention relative à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal Besançon Viotte	30
Rapport n°2.8 - Convention « Boutique Transports » pour l'année 2013	30
Rapport n°2.9 - Adhésion à l'association Transcité	31

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	31
Rapport n°3.1 - Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul - Mise en place d'une convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel	31
Rapport n°3.2 - Institut Pierre Vernier - Financement 2012	32
Rapport n°3.3 - Ré-Industrialisation horlogère - Soutien financier apporté à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques pour son étude stratégique préalable à la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises franc-comtoises	33
Rapport n°3.4 - Action de promotion et de mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics relatifs au chantier du Tramway	34
Rapport n°3.5 - MIPIM 2013 - Participation du Grand Besançon - Convention de partenariat avec Dijon Développement	36
Rapport n°3.6 - Modification d'un représentant du Grand Besançon à la Mission Locale Espace Jeunes (MILO)	36
Rapport n°3.7 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes (MILO) et la CAGB - Soutien financier 2013	37
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports	38
Rapport n°5.1 - CRR - Demande de subvention 2012 auprès de la DRAC	38
Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles	38
Rapport n°5.3 - Aménagement d'un bâtiment d'accueil sur la halte nautique de Deluz	39
Retour sur le rapport n°3.4	40
Rapport n°5.4 - Gestion du port d'agglomération - Vote des tarifs 2013	41
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	41
Rapport n°6.1 - Bilan du mandat 2010-2012 du Conseil de Développement Participatif (CDP)	41
Rapport n°6.2 - Modification du règlement intérieur et fonctionnement du Conseil de Développement Participatif (CDP)	43
Rapport n°6.3 - Adoption des statuts du Syndicat Mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV	44
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	44
Rapport n°7.1 - Demande de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions > 10 000 €)	44
Rapport n°7.2 - Subvention du Grand Besançon à l'association Habitat et Développement Local	45
Rapport n°7.3 - Indemnités suite à dégradations commises par les gens du voyage	45
Rapport n°7.4 - Avis du Grand Besançon sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Rapport modificatif	45
Questions diverses	48
Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	48
Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	48

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 novembre 2012

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil de Communauté des 13 septembre 2012 et 27 septembre 2012

M. BAULIEU.- Bonsoir à toutes et à tous. Si vous voulez bien rejoindre vos places, le quorum étant atteint, nous pourrions commencer nos travaux. Le Président arrive. Il devait avoir un peu de retard, mais comme nous n'étions pas suffisamment nombreux, nous n'avons pas commencé la séance. Pour ne pas perdre de temps, je déclare cette séance ouverte.

M. BAULIEU.- Marcel FELT s'est déclaré candidat pour être secrétaire de séance. En l'absence d'objection, il est élu à l'unanimité. Cela lui fait grand plaisir ce soir, il a beaucoup d'entrain.

Les pouvoirs, pour une partie de la séance, sont les suivants : Françoise FELLMANN à Jean-Claude ROY, Philippe CHANEY à Auguste KOELLER. Ensuite, pour toute la séance, les pouvoirs sont les suivants : Hayatte AKODAD à Franck MONNEUR, Éric ALAUZET à Corinne TISSIER, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE à Patrick BONTEMPS, Nicolas BODIN à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Yves-Michel DAHOUI à Jean-Michel CAYUELA, Béatrice FALCINELLA à Nicole WEINMAN, Didier GENDRAUD à Joëlle SCHIRRER, Valérie HINCELIN à Benoît CYPRIANI, Jean-Sébastien LEUBA à Frédéric ALLEMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER à Jean-Louis FOUSSERET, Jacqueline PANIER à Danièle POISSENOT, Zahira YASSIR-COUVAL à Catherine THIEBAUT, Claude PREIONI à Jean-Claude PRALON, Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY, Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE, Christian BOILLEY à Gabriel BAULIEU, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Philippe GONON à Odile FAIVRE-PETITJEAN, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Brigitte VIONNET à Bernard BECOULET, et Patrick RACINE à Jean-Pierre TAILLARD. Voilà pour les pouvoirs.

Je vous invite également à approuver les procès-verbaux des séances des Conseils de Communauté des 13 et 27 septembre dernier. Sur ces deux procès-verbaux, y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Ces deux procès-verbaux sont validés.

Nous pouvons entamer l'ordre du jour. Compte tenu des contraintes de Nicolas GUILLEMET, dans la mesure où il devra s'absenter pour participer à une autre réunion, il souhaitait que nous traitions les rapports dont il a la charge, à savoir les rapports n°4.1 et 4.2. Je vous propose donc de commencer par ces deux rapports, et nous reviendrons au début du dossier ensuite.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Gennes pour la réalisation d'aménagements paysagers, de voiries et des trottoirs

M. GUILLEMET.- La commune de Gennes va procéder au réaménagement et à l'embellissement des rues du centre du village. Des espaces verts vont par ailleurs être aménagés. Les travaux réalisés permettront la création d'une zone de rencontre sécurisée. Certains travaux étant éligibles au fonds « Centres de village », il est proposé d'attribuer une subvention de 26 255,32 € à la commune de Gennes. Les critères du développement durable sont notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, avec une circulation PMR sur les trottoirs, un marché intégrant des clauses sociales, une prise en compte de l'environnement global, et également le réemploi de remblai.

M. BAULIEU.- Merci. J'essaie de repérer les rapports dans le document du Président, parce que sont indiquées généralement les personnes qui ne doivent pas prendre part au vote. Le représentant de Gennes étant absent, il n'y a pas de problème. J'allais lui recommander de ne pas prendre part au vote. Ceci étant réglé, y a-t-il des observations ? En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - Présentation de l'étude « Diagnostic de l'éclairage public » et demandes de subvention

M. GUILLEMET.- Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial, le Grand Besançon souhaite aider les communes à réduire leur consommation d'énergie dans le domaine de l'éclairage public. Il est proposé que le Grand Besançon aide les communes à diagnostiquer leur installation d'éclairage public en lançant une consultation pour la réalisation de ce diagnostic et en finançant ces diagnostics. Les diagnostics sont subventionnés à 70 % par l'ADEME et la Région, et à 15 % par les communes non adhérentes au CEP.

On vous propose de vous prononcer sur le financement de l'étude par les communes non adhérentes au CEP par l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge du Grand Besançon.

M. BAULIEU.- Merci. Christophe LIME a demandé la parole.

M. LIME.- Je profite de cette présentation pour avoir au moins une information sur nos relations avec le SYDED. Un certain nombre de dispositions sont en train d'être prises aujourd'hui par cet organisme, tout particulièrement pour les communes de moins de 2 000 habitants, pour ceux qui ont suivi l'actualité, avec la généralisation d'une taxe communale qui va augmenter le prix des factures, non seulement de l'ensemble des usagers, mais également des entreprises. Je précise « aussi des entreprises », parce que cela n'a pas été trop situé jusqu'à présent. Ces factures vont passer de 100 à pratiquement 1 000 €, sachant que l'on a un certain nombre de représentants à l'intérieur de cette Assemblée. Cela a été voté par une majorité à l'intérieur du SYDED.

On propose aujourd'hui a minima que l'ensemble des communes puisse récupérer l'intégralité de cette taxe communale, ce qui me semblerait relativement évident, ne serait-ce que pour pouvoir rendre équitables les communes de plus de 2 000 et celles de moins de 2 000 habitants. En effet, les communes de plus de 2 000 habitants ont la possibilité de fixer leur propre taux et de récupérer l'ensemble de cette taxe, alors que les communes de moins de 2 000 habitants n'ont pas la possibilité de fixer de taux et en plus, elles ne récupèrent pas l'intégralité de cette taxe. Donc, je profitais de ce rapport pour, si possible, avoir le soutien de notre Communauté d'Agglomération, pour que demain matin, au Bureau, Nicole WEINMAN, membre dudit Bureau, puisse demander une nouvelle délibération afin que les communes de moins de 2 000 habitants puissent récupérer l'intégralité des sommes des taxes. À elles de vérifier, de faire un geste au niveau de la fiscalité de leurs concitoyens, si elles le souhaitent, et en tout cas, qu'elles puissent récupérer cet argent.

M. BAULIEU.- Sur ce sujet, chacun a pu être sensibilisé, si ce n'est par son implication personnelle, par ce qui en a été relaté dans la presse, même ceux qui ne s'y seraient pas intéressés pour la représentation de leur commune. Il faut simplement que l'on ait bien présent à l'esprit que nous ne sommes pas une structure intermédiaire dans cette affaire. En effet, Besançon est autonome dans la démarche. Nos autres communes sont adhérentes au SYDED par l'intermédiaire de nos syndicats intercommunaux divers. Donc, nous ne sommes pas directement impliqués, ce qui n'empêche pas les uns et les autres d'avoir leurs pensées sur le sujet. Je ne sais pas si c'est tout à fait le lieu approprié, Christophe, pour ce débat.

Sur mon secteur, le SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux) est la structure rassemblant les communes pour adhérer au SYDED. Je parle sous le contrôle du Président, mais on serait en dehors de nos clous, Christophe. Sur le fait de nous sensibiliser les uns les autres, entendons-le. Cependant, c'est à chaque syndicat de faire remonter son point de vue. Il y a différents débats à différents moments. Avant la loi qui a entraîné cette décision, on en débattait déjà dans nos syndicats respectifs. On n'est pas tout à fait dans le réseau approprié pour nous positionner formellement ce soir. Voilà ce que j'aurais tendance à dire, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. STEPOURJINE.- Sauf si je me trompe, les communes sont représentées par des représentants de la Communauté d'Agglo, n'est-ce pas ?

M. GALLIOT.- En ce qui concerne le Syndicat du Canton d'Audeux, les 40 communes sont représentées par le Syndicat du Canton d'Audeux, et par un délégué, Claude VOIDEY, qui est allé dans le même sens que ce qui vient d'être dit. Suite à un échange que nous avons eu avec les différents prestataires, nous avons eu une soirée qui concernait ERDF et une soirée qui concernait la délégation du SYDED. Cela se situait à Émagny à l'époque.

M. BAULIEU.- Merci. Qui demande la parole ? André.

M. AVIS.- Je suis aussi délégué du SYDED. Je ne représente pas le Grand Besançon, mais le Syndicat d'aménagement du Plateau. À ce titre, on ne dépend pas de la Communauté d'Agglo. Pour reprendre le débat très passionnant et passionné en ce moment, je pense que l'origine est une discrimination des petites communes de moins de 2 000 habitants de par les parlementaires qui ont justement institué cette différence, et tout le débat porte là-dessus. Aujourd'hui, le SYDED, compétent seulement pour les communes de moins de 2 000 habitants, a pris une décision qui ne plaît pas à tout le monde. Cependant, il est tout de même souverain dans sa démarche. Donc, il faut reconnaître que le débat n'est pas encore terminé, et qu'il va se poursuivre, notamment au niveau des affectations des sommes que le SYDED va récolter. En effet, il a déjà pris la décision de reverser 50 % de cette taxe. Par la suite, il y aura encore à définir la bonne utilisation de ces fonds.

S'il y avait une démarche à faire, ce serait de refaire une démarche vers les parlementaires pour éviter qu'il y ait discrimination entre les communes de plus de 2 000 habitants, et les communes de moins de 2 000 habitants. En effet, d'après la loi, on a toutes compétences, donc on devrait garder ces compétences. Après, chaque commune pourra se définir elle-même, et dans chaque Conseil Municipal.

M. BAULIEU.- J'entends parfaitement ce que tu dis, André. Merci pour ces précisions qui clarifient les choses, y compris pour nos collègues qui ne se rappelaient plus par l'intermédiaire de quelle structure ils étaient représentés au SYDED. Cependant, cela s'explique largement, parce qu'en fonction des nombreuses compétences dans lesquelles nous sommes impliquées, c'est quelquefois difficile.

Concernant à la fois ce que vient de rappeler Gérard GALLIOT en sa qualité de Président du SICA, et ce que tu rappelles, André, en ta qualité de délégué au SYDED du Syndicat du Plateau, j'aurais tendance, tout en écoutant avec intérêt, et en ayant un avis sur le sujet, à confirmer ce que je suggérais précédemment. Dans nos syndicats respectifs, il faudrait que le point soit fait – et là, je me retourne vers les Présidents compétents, je n'ai pas de consigne à leur donner –, que le débat soit repris. Comme l'a indiqué André, la position prise de principe d'instauration de la taxe par le SYDED, quoi qu'il ait pu être dit sur le sujet, est régulière, et prise. Après, André vient de nous rappeler que c'est au Conseil du SYDED de définir les règles d'utilisation. De ce point de vue, il y a peut-être encore des choses à faire. Donc, débattons-en dans nos syndicats respectifs, faisons monter nos points de vue par ce biais-là, et après, on est dans l'interférence, et on fait le court-circuit. Donc, je ne minimise pas l'intérêt de ce sujet, mais je plaide pour qu'il soit traité dans les instances compétentes qui nous concernent directement.

M. CYPRIANI.- Moi aussi, je suis délégué au SYDED. Même si le débat peut ne pas porter là-dessus, il faut tout de même se poser la question de l'utilisation du produit de cette taxe.

M. BAULIEU.- C'est ce que disait André.

M. CYPRIANI.- Normalement, le produit de cette taxe n'est pas fléché, c'est-à-dire que les communes qui l'obtiennent peuvent en faire ce qu'elles veulent. À Besançon, l'intégralité de ce qui est récolté sert à la politique de la maîtrise de l'énergie. Les petites communes doivent donc se poser la question suivante : ont-elles elles-mêmes la possibilité de mener une politique de maîtrise de l'énergie à leur niveau ? Ou bien, le Syndicat Intercommunal serait-il mieux placé ? Dans la seconde possibilité, il faudrait que le Syndicat Intercommunal (SYDED) décide d'utiliser ces fonds pour la maîtrise de l'énergie. Pour le moment, ce n'est pas ce qu'il a fait. Actuellement, il dépense plus pour les enfouissements de réseaux et les suppressions de cabines hautes pour des aspects esthétiques, plutôt que pour des aspects de maîtrise de l'énergie. Maintenant, l'enjeu est la maîtrise de l'énergie. Il faudrait que tout le monde s'oriente plutôt vers cela.

M. BAULIEU.- Merci de ta contribution, Benoît, qui confirme ce que vient de dire André sur le débat qui a encore à voir au sein du SYDED pour décider. Je vois qu'il y a d'autres demandes de parole, qu'André la demande à nouveau, que notre collègue Jean-Marie GIRERD la demande également. André, je vous suggère que l'on n'y passe pas la soirée. Encore une fois, nous sommes en dehors du cadre. André ?

M. AVIS.- Je voudrais juste ajouter un petit mot pour rappeler que deux réunions sont prévues, une demain à 10h30, et une autre vendredi prochain (dans huit jours) au Conseil du SYDED pour traiter de ce débat au sein du SYDED.

M. BAULIEU.- Les choses peuvent aller très vite. Il y a encore une demande de parole.

M. GIRERD.- Mon intervention sera courte. Des dispositions transitoires ont été définies par rapport à cette décision. Ces décisions ont été prises par le SYDED. Donc, je partage un peu votre avis en disant qu'il ne faut pas faire de chevauchement entre les compétences. Il est bon que les choses soient dites comme vous les avez dites. C'est tout ce que j'avais à dire !

M. BAULIEU.- Le débat peut exister, il existe dans nos syndicats, et au SYDED. Merci de ces contributions. Intervenez autant que vous le souhaitez auprès des instances compétentes.

Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? En l'absence d'observation supplémentaire, le rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n° I.1.1 - Décision modificative n°3 - 2012

M. BAULIEU.- Cette décision modificative comprend uniquement un redéploiement de crédits au sein du budget annexe Transport. Compte tenu de l'évolution des choses en cours d'année, il s'agit d'abonder la ligne de rémunération de 167 000 €, en la ponctionnant sur la ligne « charges diverses ». C'est la seule disposition sur cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Non, le rapport est adopté.

Rapport n° I.1.2 - Orientations Budgétaires - Déchets - 2013

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne les orientations budgétaires sur les déchets. Nous donnons à deux voix, entre la compétence des finances et la compétence spécialisée de collectes des déchets. Sur ce sujet, je vais rapidement laisser la parole à Jean-Pierre TAILLARD.

En prenant connaissance du rapport, vous avez pu voir que sur cette compétence déchets, nous suivons un cheminement soutenu depuis 2006 (date de prise de compétence) avec beaucoup d'appréhension de la part de certaines structures syndicales, quand on a regroupé l'ensemble de ces secteurs pour prendre la compétence au sein du Grand Besançon. Depuis, il y a eu des évolutions à un rythme soutenu, un projet de mandat ambitieux avec ce qui rentre en vigueur depuis quelques semaines, la redevance incitative, tout cela pour une plus grande maîtrise des déchets, pour plus de recyclage et plus de valorisation.

C'est donc le sens de notre démarche qui fait partie de ces politiques importantes de l'Agglomération, que l'on peut encore porter dans le projet d'avenir de notre territoire.

Sur le plan des coûts et des tarifs pratiqués, nous pouvons enregistrer une maîtrise remarquable – Jean-Pierre TAILLARD va nous le rappeler – avec la difficulté résultant du redéploiement du dispositif avec la redevance incitative pour 2013 en année pleine. Cependant, globalement, soulignons le cheminement parcouru en matière d'exercice de la compétence, et la maîtrise financière du dispositif, alors même que particulièrement à travers notre premier prestataire (le SYBERT), nous avons à assumer, à supporter des contraintes de mises aux normes, d'exigences réglementaires qui, année après année, apportent des charges supplémentaires. Donc, il faut aussi que nous ayons à l'esprit que le coût que nous répercutons auprès de l'utilisateur est aussi le résultat de mesures à caractère général que l'on nous impose. Pour un certain nombre, nous les partageons sans doute sur un plan de politique générale. Cependant, il ne faut pas être naïf sur ce sujet, nous devons les intégrer et les répercuter, et au bout du compte, nous fixons le tarif. Donc, il faut aussi souvent rappeler cela aux usagers.

Voilà ce que je voulais dire. Pour rentrer dans le cœur du sujet, je laisse la parole à Jean-Pierre TAILLARD.

M. TAILLARD.- Merci. Le premier élément concerne le bilan des consultations et le programme des décisions au cours de cette année. Vous pouvez constater que l'on est dans la phase finale des investissements. Aujourd'hui, les investissements résiduels, réels, sont le renouvellement d'un petit véhicule, et l'achat de différents bacs pour réalimenter les demandes de mise à niveau de bac de certains citoyens. En termes d'investissements, il y a beaucoup de recettes d'amortissement. En effet, nous avons renouvelé de nombreux équipements. Donc nous sommes amenés à amortir de façon surdimensionnée, mais c'est un problème d'écriture. Pour cet investissement, la dette par habitant, au titre des déchets, est devenue quasiment nulle, puisqu'elle est de 1,2 € par habitant aux premiers jours de 2013. De ce côté, c'est un record de dette par habitant, de capital restant dû.

Si on parle de la section de fonctionnement, la baisse des tonnages incinérés nous amène à une réduction d'environ 144 000 € des frais d'incinération prévisibles. Le centre de tri profite de la nouvelle organisation, avec le centre de tri automatisé, pour faire apparaître une chute des coûts. Pour les déchetteries, une augmentation des coûts apparaît, en particulier avec les premières prises en compte de normes de mise en sécurité des équipements. Tout ceci conduit, pour les déchetteries, à une augmentation d'environ 8,2 %, compensée par des baisses sur le tri et sur l'incinération.

En termes de personnel, les augmentations de la masse salariale sont très faibles. On constate un peu de glissement technicité/vieillesse, et les deux conseillers en pied d'immeuble pour le collectif. Cependant, ces dépenses de + 60 000 € sont équilibrées par une recette du programme LIFE.

En résumé, sur ces éléments de fonctionnement, vous noterez des créances irrécouvrables pour 50 000 €. Pour ceux qui voudraient avoir des ordres de grandeur, cela représente 0,5 % des recettes encaissées. Rappelons que la redevance permet de collecter environ 16 M€ par an. Donc, 50 000 €, en termes de créances irrécouvrables, est une somme très faible.

Concernant les recettes de fonctionnement, les subventions du programme européen LIFE nous permettent de financer les deux emplois d'intervenants en pied d'immeuble. On a un accroissement des ressources venant des éco-organismes (ÉcoFolio et Éco-Emballages). Globalement, pour équilibrer le budget, il faut augmenter les recettes de 0,77 %. C'est toujours élevé, mais en l'occurrence, par rapport à toutes les augmentations associées au fonctionnement des services, l'augmentation globale du volume de la redevance à collecter peut être considérée comme extrêmement faible, voire exceptionnellement faible.

Concernant les perspectives de coûts par habitant, n'allez pas en déduire que ce sont les tarifs, car il s'agit des coûts moyens par habitant, donc sous-entendu, la redevance moyenne qu'il faudra collecter auprès de chaque habitant. Si on collectait la même redevance auprès de chaque habitant, elle évoluerait de 80 € par habitant, en valeur toutes taxes, avec des taxes à 7 % telles que définies cette année, à 80,6 € (valeur moyenne de la redevance par habitant que l'on peut prévoir dans ces orientations budgétaires.).

Concernant les impacts sur les tarifs, que l'on va pouvoir vous présenter au prochain Conseil, si le besoin de recettes n'augmente que de 0,77 %, il faut savoir que de nombreux citoyens ont choisi d'ajuster leur abonnement (donc le volume de leur bac). Cela signifie que l'assiette du calcul de l'abonnement va se tasser faiblement. De plus, sans entrer dans les détails, depuis l'annonce de la mise en place de la redevance incitative, le volume des déchets incinérés s'est réduit de 15,1 % sur l'ensemble de l'Agglomération.

En conclusion, l'autre partie de la redevance assise sur la pesée va se référer à une assiette légèrement en baisse, ce qui est bien la traduction de la réussite de l'opération. Cela signifie que l'orientation budgétaire présentée va soulever quelques questions au niveau tarifaire. Les membres des Commissions ont eu l'occasion de voir cela récemment, et nous l'évoquerons lors de la prochaine réunion du Conseil. Globalement, aujourd'hui, nous sommes en orientations tarifaires. Donc, en résumé, l'ensemble des redevances à collecter n'augmente quasiment pas, malgré le contexte général.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Je voudrais dire deux mots sur ce qui m'intéresse, à savoir le projet SYBERT. J'ai bien vu les éléments de prospective, comme ceux de la prévention de la gestion de la matière organique, du nouveau geste de tri des plastiques, de l'incinération. Je voudrais voir figurer dans un tel rapport ce dont nous avons parlé déjà depuis longtemps, et vous avez le pouvoir de le faire à l'exécutif. Je veux parler du déclenchement d'un dialogue pour aboutir à un partenariat avec la grande distribution, comme cela se fait en Allemagne, par exemple. Pour être clair, on pourrait commencer avec des grandes surfaces, Carrefour par exemple, pour inciter nos concitoyens à jouer le jeu du recyclage, de la réutilisation des conditionnements, en particulier du verre, comme pour la bière. Il faudrait arriver à faire naître, à inculquer ce geste de préservation des matériaux, comme cela se fait en Allemagne où l'on voit les gens revenir avec leurs caisses de bouteilles de bière vides.

On en a parlé ici depuis des années. Ce serait une innovation tout à fait remarquable, toute la France fait déjà ce que vous proposez là. Cependant, nous qui sommes proches de l'Allemagne, nous pourrions de temps en temps avoir des idées fortes, personnelles, au sens de l'Agglomération, et innovantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes bien injuste. En effet, toute la France ne fait pas ce qui se fait à Besançon. Au contraire, on vient de toute la France à Besançon voir effectivement ce qui se fait en matière de tri sélectif.

M. ROSSELOT.- Cela fait 30 ans que Lons-le-Saunier le fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes la première ville de France de plus de 100 000 habitants à pratiquer la pesée marquée. C'est parce que notre projet est exemplaire que l'ADEME nous a accordé une subvention extraordinaire de plus de 2 M€. La Ville de Besançon elle-même donne l'exemple. Si vous voulez ramener vos bouteilles en verre dans des caisses, vous pouvez le faire. Il suffit d'acheter de la Bisontine, et vous ramènerez effectivement vos bouteilles en verre.

M. ROSSELOT.- Hélas, on ne boit pas que de la Bisontine !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous devriez savoir aussi qu'actuellement, il y a un dialogue très important entre les collectivités et les grandes surfaces pour éviter les super emballages, le packaging. Un certain nombre de grandes surfaces – et c'est le cas à Besançon, je crois – met en place des surfaces où, avant de quitter le magasin, vous pouvez déballer vos produits. Vous avez raison, sauf que cela se fait déjà en Allemagne, bien sûr, mais on le fait aussi en France, à Besançon. On a toujours l'impression que nous sommes les derniers de la classe. Au contraire, nous sommes parmi les premiers. Jean-Pierre est quasiment chaque semaine sollicité pour regarder ce que nous faisons.

À l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), j'imagine encore qu'au Congrès des Maires la semaine prochaine, on va venir m'interroger et prendre exemple sur nous. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons reçu nos amis de Metz. Ils sont venus regarder ce que nous avons mis en place en matière de tri et de collecte des ordures ménagères. Je crois que nous ne sommes pas en retard, bien au contraire, et nous avons des résultats tangibles, dans la mesure où cela conduit à une baisse des tonnages.

C'est bien de toujours aller voir ce qui se fait ailleurs. Cependant, il ne faut pas non plus toujours dire qu'il ne se passe rien ici. Il se passe des choses. Certes, des actions d'information sont à faire concernant les grandes surfaces. Cependant, c'est aussi le réflexe de chacun de ne pas acheter des produits super-emballés. Quand j'achète des yaourts, je les prends sans emballage en carton. C'est un choix. Cela devient même plus que cela, puisque cela devient un argument de vente. En effet, les grandes surfaces ont bien compris que de plus en plus, les gens achetaient des produits qui produisaient moins d'emballage. La redevance incitative où l'on pèse les déchets va encore faire que ce mouvement se développe.

M. TAILLARD.- Je vais ajouter un élément concernant le verre. Il est clair qu'aujourd'hui, les partenariats avec les grands fournisseurs (Carrefour, Casino, etc.) ont été faits pour essayer d'obtenir des démarches en ce sens. Il faut savoir que la chose n'est pas du tout évidente. En effet, ce sont des changements d'organisation.

Sur le reste, soyons clairs. Le Grand Besançon est la seule agglomération de France de plus de 100 000 habitants qui soit allée à la redevance incitative. Il y a 15 jours, on a reçu l'équipe de Plastic Omnium Environnement, avec toute la presse nationale dans le domaine de l'environnement. Cela a fait l'objet d'une publication au Salon des Maires, dans le *Journal des Maires*. Je vais encore présenter, avec le directeur des services, l'expérience de Besançon à Pollutec (Salon International des équipements, des technologies et des services de l'environnement). Nous avons reçu toutes les équipes de toutes les communautés d'agglomération et communautés urbaines de France au service des déchets pour leur présenter l'expérience. On peut discuter de l'intérêt de la démarche, tout le monde peut en discuter. Je vous rappelle qu'il s'agit d'éviter de reconstruire un four de 30 M€. Les résultats sont là. On peut ne pas partager l'expérience, mais cette expérience est unique ; et aujourd'hui, elle donne des résultats.

Donc, je suis un peu surpris de la remarque aussi catégorique. Techniquement, dire que toute la France le fait est un peu exagéré. Certes, dans certains territoires du Jura, on trie depuis 20 ans, mais n'oublions pas que le tri a été mis en place sur la Ville de Besançon il y a très longtemps, et que le tri sélectif est en place de façon officielle et généralisée sur l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2006, date de la prise de compétence. À ce jour, la seule initiative qui fait que nous sommes parfaitement hors la norme et les premiers, c'est non seulement la décision de mettre en place la redevance incitative, mais également le fait qu'elle soit en place et que les résultats soient déjà acquis. L'objectif est de réduire de 25 % ou 28 % les quantités de déchets incinérés. Au premier jour de la mise en place de la redevance (1^{er} septembre 2012), nous avons déjà 15,1 % de réduction de tonnage. Vous voyez que l'on se rapproche de l'objectif. Nous sommes en avance de phase sur le calendrier, et il n'y a pas de déboire ou de surprise financière. Voilà, pour résumer simplement.

Mme WEINMAN.- Merci, Monsieur le Président. Je souhaite faire une suggestion. Comme beaucoup ici, je me félicite de tous les efforts et des résultats obtenus en matière de tri des déchets. Cependant, je voudrais simplement revenir sur la part de la RI qui repose sur le nombre de présentations à la collecte. En effet, autour de nous, peut-être plus encore dans les lieux les moins urbanisés, de plus en plus d'usagers nous disent : « *je ne mets mes bacs que tous les 15 jours* », sauf qu'ils passent systématiquement. Lorsque l'on arrête le camion en disant que ce n'est pas la peine de passer la semaine suivante, ils répondent qu'ils passent systématiquement de toute façon. Donc, une espèce d'inconscient collectif se fait jour, et dit : « *pourquoi payer toutes les semaines si on peut ne payer que tous les 15 jours ?* » Ce n'est qu'une suggestion.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un item. On compte le nombre de levées. Si les bacs sont levés moins souvent, les usagers paieront moins.

M. TAILLARD.- Les choses sont très claires. La recette de la redevance est établie sur environ 50 % dans les abonnements, 40 % pour la pesée, et 10 % pour la levée. Si quelqu'un choisit de ne pas présenter son bac toutes les semaines, il paie moins cher. C'est son affaire. S'il veut présenter son bac toutes les semaines à cause d'un inconfort dû à l'odeur, ou l'espace, il change son abonnement. Aujourd'hui, c'est un système à la carte. Chacun peut choisir le volume du bac en fonction de sa production, et choisir la fréquence de levée en fonction de ses critères de confort, d'hygiène ou d'agrément. C'est totalement personnalisable, quel que soit le secteur de l'Agglomération. C'est aujourd'hui à la carte, chacun choisit, et le tarif est adapté. Donc, c'est vraiment du *self-service* avec un tarif adapté. À ce titre, je ne saisis pas le sens de la remarque, je suis désolé.

Mme WEINMAN.- Quand on a proposé que les bacs soient ramassés tous les 15 jours, on nous a répondu que c'était impossible. D'où le sens de cette remarque.

M. TAILLARD.- Je pense que la personne n'a pas compris les documents de communication. Gardons en tête, pour faire un épilogue sur cette rubrique, que si demain, dans un secteur d'habitat pavillonnaire, on venait à ne collecter le bac qu'une fois tous les 15 jours, parce que telle est la décision du citoyen, les tournées se feraient plus rapidement. Nous pourrions donc optimiser la dépense. Tel est l'objectif. Bien entendu, vous avez compris que le citoyen attend le meilleur service au meilleur prix. Si demain, on peut faire les tourner avec un véhicule de moins, voire deux, je vous laisse imaginer que l'on ne va pas laisser passer cette hypothèse.

La redevance incitative cumule tous ces effets. Cependant, pour l'instant, on peut observer qu'en pavillonnaire, on a une collecte une fois sur deux en moyenne, et la fréquence se réduit. Donc, une piste d'optimisation va être mise en œuvre extrêmement rapidement.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- *Début d'intervention hors micro inaudible.* Sur Besançon, une enseigne propose des boissons en verre consigné, bien au-delà de La Bisontine. Au fil des années, j'ai vu le nombre de produits consignés se multiplier. Je pense que des gens sont influencés par cette démarche. Ceci dit, c'est une démarche volontaire de la part de cette enseigne. Je ne suis pas sûre que les « Perrier » sont très intéressés pour que l'on fasse de la publicité à ce genre de démarche. En revanche, nous pourrions être intéressés, parce que si on payait les bouteilles consignées ramassées sur la voie publique, nous trouverions de nombreux petits ramasseurs, et nos rues seraient plus propres.

Indépendamment de cela, j'ai déjà demandé en Bureau que la compétence économique se penche, de façon générale, sur tout ce qui touche au projet du SYBERT, c'est-à-dire essayer de faire la promotion, de trouver des petites entreprises, peut-être économie sociale et solidaire et autre, qui fasse de la réparation, de la réutilisation, peut-être mettre en place une usine pour laver les bouteilles, par exemple. En effet, cela existe en Alsace, ce n'est pas très loin, comme le dit Jean ROSSELOT.

M. PRALON.- Je serai très court, parce que je suis toujours très terre-à-terre. Je me réjouis, comme vous tous, de la diminution des déchets que l'on peut enregistrer, notamment pour l'incinération. Si cela a diminué de 15 % au niveau de l'incinération, dans nos communes, cette augmentation sera bien supérieure à 15 %. Croyez-moi que depuis un certain temps, cela s'accumule un peu partout. Il y a donc peut-être une recherche à effectuer en direction des entreprises pour les inciter depuis un certain temps, à utiliser plus et mieux les déchetteries.

M. LE PRÉSIDENT.- On n'a peut-être pas assez souligné ce qu'a dit Jean-Pierre TAILLARD. Cette démarche évite la construction d'un four supplémentaire, un investissement de 30 M€. De plus, cet investissement allait peser entre 6 et 8 € par an et par habitant. C'est tout de même quelque chose qu'il faut souligner. On évite la construction d'un four supplémentaire. On n'aura donc pas à se poser la question de son emplacement, dans la mesure où l'on ne va pas le construire.

Mme JEANNIN.- Je souhaitais dire deux mots sur les orientations budgétaires Déchets. Premièrement, je voudrais faire une mise au point pour certains qui m'ont posé la question : les élus qui président au SYBERT touchent bien des indemnités. Ceci dit, on est actuellement encore dans le vague sur ce nouveau mode de facturation de la redevance. En effet, on nous dit « *plus vous triez, moins vous paierez* ».

M. LE PRÉSIDENT.- On n'a jamais dit cela. Je vous arrête tout de suite.

Mme JEANNIN.- Vous n'allez pas m'arrêter longtemps, parce que j'ai « *Poubelles allégées, budget maîtrisé* ». C'est dit d'une autre manière !

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas pareil.

Mme JEANNIN.- On parle des poubelles allégées, et du budget maîtrisé. Je continue !

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est absolument pas pareil.

Mme JEANNIN.- Nous sommes dans l'attente des chiffres, et plus spécialement les syndicats de copropriété qui établissent des budgets prévisionnels, qui déterminent les charges à payer par les propriétaires. Ces charges ne font qu'augmenter de 3 % par an. Les charges des poubelles sont bien incluses. Il est inquiétant que vous indiquiez toutes sortes de hausses de coûts sur les collectes du verre, sur les tris des déchets recyclables, sur les frais de personnel, sur l'achat du nouveau matériel, même sur l'emprunt Dexia qui aura un taux de 5 %, contre 2,9 % prévu. Avec toutes ces hausses, les propriétaires des collectifs voudraient bien savoir quelle sera la réalité des chiffres. Si l'effort de tri ne porte pas ses fruits, on peut se demander à quoi cela va servir. On ne pourra pas faire marche arrière. Le slogan « *Poubelles allégées, budget maîtrisé* » aura été dans ce cas, non pas une économie, mais une dépense supplémentaire. On en reparlera l'année prochaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut réagir vivement par rapport à cela. C'est totalement faux, parce que premièrement, et je viens de le dire, en allégeant les poubelles, on évite la construction d'un four de 30 M€ qui allaient peser entre 6 et 8 € par an et par habitant pendant des années. Deuxièmement, jamais on n'a dit ici qu'on allait payer moins, mais on payera moins que si l'on ne triait pas. Cela signifie qu'aujourd'hui, l'augmentation qu'il peut y avoir est bien inférieure à celle que nous devrions mettre en place si on ne triait pas. Par exemple, si on ne triait pas, il faudrait construire ce four, et on paierait 6 ou 8 € de plus par an et par habitant, ce que nous ne paierons pas.

On sait très bien qu'aujourd'hui, les normes sont très importantes, et les déchets vont coûter de plus en plus cher. Ils vont certes nous coûter plus cher, mais beaucoup moins cher que si l'on ne traitait pas.

Quand on dit : « *si on maîtrise le coût, on paie moins* », c'est vrai. En effet, un dispositif est "visionnable" sur Internet, et on peut voir quasiment semaine par semaine, ou mois par mois, le résultat de ces efforts de tri, dans la mesure où tout cela est quantifié. Je pense que ce qui est dit dans ces documents est totalement juste, encore faut-il bien vouloir l'accepter. Je crois que l'on a largement débattu là-dessus. Je ne suis pas sûr d'arriver à ce que Martine JEANNIN soit d'accord. Monsieur GIRERD, vous souhaitez ajouter un dernier mot.

M. GIRERD.- Au niveau du chapitre 2b, vous dites que le poste « ventes matières » passerait de 802 000 € en 2012 à 718 000 € en 2013, suivant deux causes. D'abord, j'aimerais bien connaître le poids respectif de chacune des deux causes, dans la mesure où il y a 90 000 € de différence. Ensuite, par rapport aux chiffres que vous avez présentés en disant qu'il y avait une hausse de 0,77 %, je crois qu'il faut que l'on sorte du contexte qui consiste à dire que le but est de faire 0 % de plus. Le but est aussi de regarder par rapport à l'inflation. Sinon, on va arriver au bout de plusieurs années à être complètement décroché par rapport aux résultats. C'est d'ailleurs ce qu'évoquait le Président il y a peu de temps pour un autre sujet.

Enfin, j'ai une petite question. On met les amortissements dans les recettes. Pour moi, ce sont des charges.

M. TAILLARD.- Je n'ai pas bien vu l'objectif de la première remarque. Dès l'instant où l'on cherche à tenir un prix serré, quand l'augmentation des recettes nécessaires pour équilibrer un budget prévisionnel reste de 0,77 % ou 0,8 %, donc largement inférieure à l'inflation présumée de 2013, cela me semble être plutôt favorable. C'est le premier point.

Ensuite, concernant la question sur les amortissements, dans la structure publique, on convient que lorsque l'on investit de façon importante, ce qu'il s'est passé dans les précédentes années, on a obligation de provisionner de l'argent, donc d'introduire des recettes d'amortissement, donc provisionner de l'argent dans la rubrique « investissement » pour justement permettre à terme, de renouveler les équipements ainsi acquis. Donc, on sait que dans ces budgets, il y a une dépense (recette) d'amortissement, et cette recette est obligatoirement incluse dans le budget, même si l'on n'envisage pas de dépenser cet argent dans l'immédiat. On le capitalise pour le futur. Tel est le but de cette opération. Donc, ayant beaucoup investi dans les trois dernières années, nous provisionnons beaucoup, ce qui introduit des dépenses futures, mais qui ne seront pas exécutées.

M. GIRERD.- Je voulais dire que c'était une bonne performance, mais qu'il faut toujours se positionner par rapport à l'inflation, et non pas par rapport à une augmentation de zéro. Voyez-vous ce que je veux dire ?

M. TAILLARD.- J'ai quelques difficultés à vous donner l'inflation pour 2013. Nous l'aurons plus tard. Je peux évoquer celle de 2012, connue à ce jour (2,15 %). Donc, la différence entre 0,77 % et 2,15 % nous laisse, pour l'instant, sereins.

M. LE PRÉSIDENT.- On a un peu de marge. Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Qui s'oppose ? Je compte trois oppositions. Qui s'abstient ? Ceci dit, c'était juste une information, il n'y a pas de vote.

M. BAULIEU.- C'est un bon sondage.

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le résumé. La Cité des Arts va ouvrir en janvier prochainement. Elle comporte un espace café-brasserie dont la gestion sera confiée à l'ESAT d'Étalans par convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Sur ce sujet, les services du domaine ont été consultés. Ils ont estimé la redevance à 30 000 € par an. Il s'agit bien d'intégrer le fait que nous sommes sur un site totalement nouveau, qu'il faut que l'exploitant tienne la brasserie, favorise une certaine animation, fasse de cette brasserie un centre de vie au sein de la Cité des Arts. Ensuite, nous faisons le choix de la confier à un établissement particulier, c'est-à-dire que nous faisons également œuvre d'insertion dont nous sommes totalement satisfaits au niveau du service du port de plaisance sur Besançon et sur Deluz.

La proposition qui vous est faite est de fixer cette redevance à 18 000 € par an, avec un complément sur résultat s'il y a, à un taux fixé annuellement par négociation entre les deux parties, et pour la première année, un montant particulier de 12 000 €. En effet, l'exploitant devra réaliser lui-même certains équipements.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut également considérer une montée en puissance.

M. BAULIEU.- On l'espère.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ?

Mme PEQUIGNOT.- Comment se fait-il que l'entreprise retenue ne soit pas au même tarif que celui estimé par France Domaine, à savoir 30 000 € par an ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi l'entreprise ne paie que 18 000 €, alors que France Domaine a estimé à 30 000 € ? Premièrement, il ne s'agit pas d'une entreprise. C'est une grosse différence. Aujourd'hui, se déroule pendant deux jours le Forum du Handicap où de nombreuses personnes se rendent pour faire que l'on ait un regard différent sur le handicap. Je m'y suis rendu ce matin, et il y a un accueil important pour trouver des emplois aux personnes en situation de handicap. L'ESAT fait, entre autres, le jus de fruit que vous pouvez boire certainement à la fin de cette soirée. C'est un établissement de soin et d'accueil des personnes handicapées, c'est-à-dire que ce n'est pas un établissement à but lucratif, mais une association dont l'objectif est de créer des emplois, de donner des emplois à des personnes en situation de handicap.

Nous avons fait ce choix, tout comme nous avons fait le choix de confier la gestion du port à cet établissement, et cela se passe très bien. De plus, on doit reconnaître que l'on ne s'est pas bousculé au portillon pour venir faire des propositions pour cet équipement en devenir. En effet, la période de la montée en puissance va être difficile. Nous avons répondu favorablement avec la Région, parce que c'est la meilleure offre que l'on nous avait faite, et nous n'avons pas beaucoup d'offres.

Ce n'est pas une entreprise. Nous sommes très fiers que quelques emplois soient créés pour une dizaine de personnes qui, sans cela, n'auraient pas de travail. Nous ne défendons pas une entreprise avec des bénéfices financiers, mais un établissement qui va faire travailler des gens. De plus, pendant un certain temps, nous avons eu peur que personne ne réponde favorablement. Donc, c'est différent.

Mme PÉQUIGNOT.- Le problème n'est pas la participation donnée à la Région. Cependant, il est intéressant d'avoir ces précisions.

M. LE PRÉSIDENT.- Ces précisions sont dans le rapport.

Mme PÉQUIGNOT.- Ce rapport passe également à la Région, et ce ne sont pas les explications apportées. Il faut que cela soit transparent dans la manière d'apporter les précisions, parce qu'il est clair que si l'explication que vous donnez aujourd'hui avait été donnée à la Région, ce serait intéressant. Ces valeurs n'ont pas été mises en avant.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas, je n'assiste pas aux débats de la Région, Madame.

Mme PÉQUIGNOT.- Écoutez, puisque les rapports passent dans les deux collectivités, il est important que la même réponse soit donnée.

M. BONTEMPS.- Je m'étonne de la remarque de ma collègue Mireille PÉQUIGNOT, puisque l'on a assisté à la même réunion, à savoir une Commission permanente, cet après-midi. Il me semble justement que les explications apportées par le Président ont été exactement les mêmes que celles apportées par la Présidente.

Mme PÉQUIGNOT.- Non, je peux redonner exactement...

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PÉQUIGNOT, vous avez eu la parole deux fois. Je mets ce rapport au vote. Vous n'allez pas nous refaire votre show du Conseil Municipal de Besançon.

Mme PÉQUIGNOT.- Il ne s'agit pas d'un show ! Je suis élue, excusez-moi !

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets ce rapport au vote. Que ceux qui sont contre lèvent la main.

Mme PÉQUIGNOT.- Ne dites pas que je fais un show. Je m'exprime !

M. LE PRÉSIDENT.- Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents -
Création d'un poste de « Chargé de mission Financements européens » mutualisé

M. BAULIEU.- À l'occasion d'une vacance de poste, nous saisissons cette occasion pour rattacher les services mutualisés au Grand Besançon. C'est le cas de cette fonction de « Chargé de mission Financements européens ». Nous proposons tout simplement de créer le poste correspondant à l'Agglomération, alors qu'il existait à la Ville où il sera supprimé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° I.2.2 - Mise en œuvre du décret n°2012-552 du 23 avril 2012
relatif à l'échelon spécial de la catégorie C

M. BAULIEU.- Les agents de catégorie C vont pouvoir bénéficier d'un échelon supplémentaire, dit « échelon spécial ». Ce rapport a précisément pour objet d'ouvrir cette disposition dans notre établissement de la manière la plus ouverte qui soit, donc avec un taux de promotion fixé à 100 % pour les personnes réunissant les conditions. L'ensemble de ces éléments est rappelé dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fabrication de matériel roulant

M. ROY.- La maquette du tram a été présentée à l'Association des Paralysés de France, aux associations en charge du handicap, et aux conducteurs de Besançon Mobilité. Parmi les remarques, ont été formulées des demandes pour que les vitres latérales de la cabine de conduite puissent être ouvertes, d'une part, mais aussi pour que le confort des sièges soit plus performant que ceux présentés dans la maquette du tram, d'autre part. Pour ces deux opérations, il est proposé d'améliorer ces deux équipements qui portent sur un montant de 142 950 € pour l'ensemble des 19 rames, avec un coût mineur sur le coût du marché de l'ordre de + 0,41 %. Il s'agit d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Mme PÉQUIGNOT.- Il est temps que l'on fasse un point à la fois sur la commande et sur les moteurs. Vous nous aviez précisé il y a quelques mois que concernant les moteurs, vous aviez exigé auprès de l'entreprise espagnole CAF de commander les moteurs auprès d'Alstom à Ornans. Je souhaite savoir ce qu'il en est de cette commande.

Au-delà de cela, vous aviez également indiqué que vous aviez effectué le voyage en Espagne dans le but d'obtenir de l'entreprise espagnole, à la fois des conditions beaucoup plus intéressantes pour notre collectivité, pour l'Agglomération, et je m'en félicite, mais également pour inviter l'entreprise espagnole CAF à travailler avec des sous-traitants de notre région, et en particulier de l'Agglomération. J'aimerais connaître, de ce point de vue, la liste des sous-traitants retenus par CAF. Il serait bien d'indiquer tout cela. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant les moteurs, Madame, vous n'avez pas bien compris. J'ai dit que je souhaitais. Cette demande a été faite par CAF au site Alstom d'Ornans qui n'a pas souhaité faire les moteurs. Voilà la réponse. C'est aussi simple que cela, ils me l'ont même écrit. Ils ne l'ont pas souhaité pour des raisons techniques et commerciales. Cependant, la démarche a été faite. Quant aux entreprises sous-traitantes, on a fait la demande. De nombreuses personnes sont sur ce dossier, je n'ai pas le détail. Les rames sont montées en France, et les premières rames vont commencer à être montées à Bagnères-de-Bigorre.

La première rame arrivera à Besançon au mois de juin 2013.

Que ceux qui sont contre ce rapport lèvent la main.

Mme PÉQUIGNOT.- Je demande une précision supplémentaire. Dans le même communiqué, vous aviez précisé que, puisque vous alliez avoir les moteurs d'Alstom, il s'agissait d'un tram fabriqué en France. Aujourd'hui, puisque l'on n'aura pas les moteurs d'Alstom, pouvez-vous reconnaître que ce tram n'est pas un tram fabriqué en France ? Excusez-moi, ça n'est pas la fabrication, mais le montage, l'assemblage.

M. LE PRÉSIDENT.- Je viens de vous répondre. Madame PÉQUIGNOT, je ne vais pas faire des dialogues avec vous. Cela ne m'intéresse plus de discuter avec vous. Madame FAIVRE-PETITJEAN.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Merci. Je voulais simplement préciser que j'ai le pouvoir de Philippe GONON. Il m'a demandé de m'abstenir pour lui du rapport n°2.1 au rapport n°2.5.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Maire, je pense que dire « *ça ne m'intéresse plus de discuter avec vous* » n'est pas une réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PÉQUIGNOT a déjà posé cette question 20 fois.

M. ROSSELOT.- Si ce que dit Madame PÉQUIGNOT est fondé, vous dites « *oui, c'est un tram qui n'est pas fabriqué en France* ».

M. LE PRÉSIDENT.- Si, il est fabriqué en France, par des ouvriers français à Bagnères-de-Bigorre.

M. ROSSELOT.- Je suis de l'avis d'un grand magazine mensuel bisontin qui dit : « *ce n'est pas parce que le coup est parti qu'il est interdit de regarder ce que font les autres* ». Si je lis ce magazine, je trouve que l'on est disqualifié, des points de vue du coût et du service rendu. J'ai le droit de le dire aussi. Point final.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez le droit de le dire, et aussi de vous tromper. Lorsque ce grand magazine bisontin dit que le tram de Toulon, qui a la même distance que nous, à 4 km près, mais qui coûte deux fois plus cher que nous, est effectivement un tram moins cher que le nôtre, on peut se poser des questions. Lorsque ce grand magazine bisontin dit qu'à Chalon-sur-Saône, cela coûte 15 000 € pour 4 500 voyageurs par jour au niveau du BHNS, alors que pour nous, il y en aura 45 à 50 000, on peut se poser des questions. Je ne reviens plus là-dessus.

M. ROSSELOT.- Et Metz ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous n'y arriverez pas. En effet, vous allez finir par fatiguer tout le monde dans cette Assemblée. Vous n'arriverez pas, sur chaque sujet, à reposer les questions auxquelles j'ai répondu déjà 10 fois, 20 fois, 30 fois, 50 fois. Je n'ai pas à vous répondre, puisque cela a déjà été fait à de nombreuses reprises.

M. JOSSO.- Heureusement que tous les clients d'Alstom au niveau européen et mondial, n'ont pas la même position, parce que l'on pourrait fermer l'usine d'Ornans.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le répète une dernière fois. La CAF a demandé qu'Alstom fasse les moteurs, et Alstom a répondu qu'il ne voulait pas les faire. Qu'y puis-je ? Ces histoires de « fabriquer en France », quand vous savez que c'est, par exemple, Alstom qui vient de remporter l'appel d'offres pour le métro de Madrid, ou Barcelone – et je m'en félicite –, on ne peut pas non plus vouloir vivre dans une France fermée. On vit dans une Europe où il y a une concurrence, et c'est comme ça. Ces appels d'offres sont européens, et les réponses se font au niveau européen.

Je remets ce rapport aux voix. Qui est contre ce rapport ? Personne. Qui s'abstient ? Je compte cinq abstentions. Les autres votes sont donc favorables.

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fournitures courants faibles (CFA1) - Lot n°2 « Matériel informatique standard et caméras IP »
--

M. ROY.- Je précise que les courants faibles sont le système lié à l'exploitation, la signalisation, l'information aux stations, ou dans les rames de tramway. Dans le cadre de l'équipement en caméra, de matériel informatique et standard, à l'extérieur, il est prévu d'ajouter un objectif aux meilleures performances sur les caméras pour augmenter leur focale, et l'angle de vue. Tel est l'objet de ce rapport, et l'avenant proposé concerne un montant de 8 646 € pour une valeur du lot attribué augmentée de 6,18 %. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ? J'en compte cinq. Pas d'opposition. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

M. ROY.- Il est proposé de signer un avenant n°2 portant sur une étude supplémentaire des estimations de trafic, nécessaire au dossier déposé auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Vous vous souvenez de ce marché, de cette signature du 31 août. Cette étude supplémentaire a été rendue nécessaire par les exigences des experts et des juristes de la BEI. Cet argumentaire était nécessaire, précis, motivé pour permettre d'obtenir la signature le 31 août. Cet avenant est donc, vous l'aurez compris, une régularisation d'une commande urgente et nécessaire. Cette signature a été obtenue après un déplacement du Président à Luxembourg. C'est pour cette raison que ce contrat a été signé le 31 août. Le coût de la prestation est de 18 750 € HT, soit une augmentation du marché de 2,27 %.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que ce sont les mêmes abstentions pour ce rapport ? Vous en avez gagné une : six abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant de transfert concernant le marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de courants forts

M. ROY.- On parle ici des courants forts. Il s'agit de la traction électrique des rames. Par courrier du 15 juin 2012, reçu le 23 juillet 2012, la société Inexia a notifié à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sa fusion par voie d'absorption par la société Systra. L'objet de ce rapport est donc d'acter cette fusion avec un contrat qui passe de la société Inexia à la société Systra. Cela n'a aucune incidence budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Vous ne pouvez pas vous abstenir pour une société qui change de nom. Cela ne correspond à rien. Je compte donc deux abstentions. Vous expliquerez qu'il ne fallait pas qu'ils changent de nom.

Rapport n°2.5 - Tramway - Convention de financement des travaux d'entretien du Pont Canot avec le Conseil Général du Doubs

M. ROY.- Nous avons déjà parlé des travaux nécessaires (travaux de confortement et d'entretien) sur le Pont Canot, ouvrage qui appartient au Département du Doubs. Le Conseil Général a notifié au Grand Besançon une participation au financement des travaux confortatifs du Pont Canot. Le détail vous est donné dans le rapport, je ne vais pas le commenter. Le coût total de l'opération portée par le Grand Besançon, maître d'ouvrage, est estimé à 2 592 883 €. Le Conseil Général a notifié son aide financière à hauteur de 50 % du montant des travaux, soit 1,2 M€. Il abonde au titre des travaux d'entretien une participation de 140 000 €. Le projet de convention vous est donné en annexe du présent rapport. Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Mme PÉQUIGNOT.- Ce rapport me donne l'occasion de vous poser la question de ce qui a été prévu en cas d'inondation. En effet, un certain nombre d'habitants de l'Agglo sont particulièrement préoccupés par cela, et on l'a vu lors des dernières crues, il peut y avoir des risques. Dans le même sens, qu'est-il prévu en cas de neige ? Je parle de tout cela dans le cadre des travaux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame, je n'ai pas compris votre question. Tout ce qui concerne les inondations et la neige est géré par les communes, et non par l'Agglo. On n'a pas la compétence pour gérer cela.

M. CYPRIANI.- Sur le boulevard qui joint le pont Charles de Gaulle à la rue Brulard, on a commencé à poser les bordures du trottoir. Je suis inquiet pour les vélos, parce que j'ai l'impression qu'un gros véhicule aura du mal à doubler les vélos à cet endroit. Pourrait-on avoir une information complète sur les mesures prises pour rendre compatibles les vélos avec le tram, sur le parcours du tram, principalement ? Je sais que ce n'était pas possible à certains endroits. Cependant, il y a des endroits où il faut absolument trouver des solutions. Pourrait-on avoir une information là-dessus ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il suffit d'aller au service tram, ils vous montreront les plans.

M. CYPRIANI.- Puis-je avoir communication des documents, éventuellement, et pas forcément en Assemblée plénière ?

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va effectivement pas regarder cela en Assemblée plénière, ce n'était d'ailleurs pas ta demande. Tout cela a été fait, entre autres, avec l'Association des Usagers de la Bicyclette à Besançon. Je crois pouvoir dire, de mémoire, que mis à part le Pont Canot, qui est un point dur, et le Pont de la République, qui n'est pas sur le parcours du tram, mais qui est un autre point dur, partout, des voies sont aménagées pour les cyclistes. Cela me fait dire régulièrement que le tram va représenter environ 29 kms de voie en site propre, aménagées pour les vélos. On vous donnera effectivement les documents, il n'y a pas de souci par rapport à cela. Je discutais hier soir lors d'un dîner, avec des personnes de Saint-Vit, de Dannemarie-sur-Crête. Par exemple, pour rejoindre l'hôpital Minjoz, elles utilisent le vélo, et font un mix entre le train et le vélo. Il est intéressant de favoriser l'usage du vélo.

Le boulevard dont tu parles est le boulevard de la Grette. Les bordures sont impressionnantes. Il va y avoir des couches d'enrobés.

M. CYPRIANI.- Je ne parlais pas de cela.

M. LE PRÉSIDENT.- On te donnera tous ces documents, il n'y a pas de problème.

M. CYPRIANI.- Sur cette délibération, on s'abstiendra.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, comme de coutume, concernant les plus-values aux trois rapports précédents, ce sont toujours les contribuables, qu'ils soient du Conseil Général ou de l'Agglomération, qui payent. Quatre ponts à traverser, à une époque de raréfaction de l'argent public ! Un constat est à faire : « *Tout va très bien, Madame la Marquise* ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour votre intervention, Monsieur ROSSELOT. Que ceux qui s'opposent à ce rapport lèvent la main. Qui s'abstient ? Je compte 16 abstentions.

Rapport n°2.6 - Convention relative à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal Besançon Franche-Comté
--

M. ROY.- Cette gare est desservie par des TGV, bien entendu par des TER de la Région, par des cars de Besançon, par des cars Ginko qui desservent les communes, et par des taxis autorisés. De nombreux échanges avec Gare et Connexions nous ont permis de définir l'utilisation de l'espace de ce pôle d'échanges dans ces parties communes, et de définir aussi ce qu'ils devaient définir comme organisation, ce que l'on devait conjointement financer, donc ce qu'était la part de chacun. Ces détails vous sont donnés dans le rapport. Les trois objectifs sont définis de manière précise. S'agissant de la desserte routière, de l'information multimodale, de l'exploitation, de la maintenance, et de l'entretien, je ne détaille pas. Je parle simplement au bout de multiples négociations que la part du Grand Besançon est de 5 400 € pour l'année 2012, contre une base de négociation de départ à 15 500 €. Les taxis paieront une redevance de 450 € par an. Dans la négociation, on a pu arriver à la base de ce que les chauffeurs de taxi paient sur les aires de stationnement de la Ville de Besançon. Voilà l'objet de ce rapport. Je vous demande d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ?

Mme GELIN.- Pour les rapports n°2.6 à 2.8, je voulais faire une réflexion. Je suis porte-parole des personnes de la Commission Intercommunale d'Accessibilité. J'ai reçu un mail où ceux-ci se plaignent que depuis juillet 2011, nous n'avons eu aucune réunion. Il y a dans ces rapports des failles, des lacunes concernant l'adaptation des lieux, l'information aux voyageurs, par les AOT (Autorités Organisatrices de Transports). Je parle bien des rapports n°2.6 à 2.8. Il aurait peut-être été judicieux d'inclure les personnes de cette Commission. Ils disent que les problèmes ne manquent pas, problèmes ordinaires, et cela concerne également tous ces chantiers dangereux ouverts partout en ville. Donc, non seulement il existe le problème de la difficulté de circuler pour eux, mais également celui de l'information.

À la Journée de la mobilité, si les AOT avaient été présentes le matin, elles auraient remarqué que l'information, telle qu'elle est présentée dans le dossier, n'est pas suffisante, et qu'il y a encore des problèmes pour la mobilité, notamment pour la mobilité entre secteurs de compétences. On entendait parler d'une personne qui venait de Saint-Vit à Besançon. Sur un même réseau, il y a des difficultés pour partir de chez soi avec un train, changer de train, arriver en ville, changer de bus, et changer de destination. Donc, il y avait de gros problèmes sur ces mobilités. J'aurais souhaité que pour ces travaux, la Commission puisse se réunir et participer. Merci.

M. ROY.- Dans le cadre de la loi de février 2005, le Grand Besançon a défini en 2008 un schéma intercommunal d'accessibilité qui porte sur différents aspects des établissements recevant du public, mais aussi sur les transports publics. Ce schéma a été adopté par l'Assemblée, de mémoire, en janvier 2009. Le Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité est Jean-Jacques DEMONET. La dernière Commission a eu lieu en décembre 2011.

Mme GELIN.- En juillet 2011, sinon, je n'ai pas été invitée à la Commission de décembre 2011.

M. ROY.- Vous avez raison, elle ne s'est pas réunie depuis. On en a encore parlé avec Jean-Jacques ce matin, avec l'Association des Paralysés de France que je recevais cet après-midi à 16h, pour dire que cette Commission devra se réunir prochainement. Vous y serez invitée. Nous avons différents sujets à étudier, et l'ordre du jour vous sera communiqué en temps et en heure. J'ai noté les sujets que vous avez évoqués. On verra avec Jean-Jacques comment les prendre en compte au cours de cette Commission.

Mme GELIN.- Sur tous ces sujets, je vais donc m'abstenir.

M. STEPOURJINE.- Pour rejoindre les préoccupations de Madame GELIN, je crois qu'il faudrait peut-être demander aux entreprises d'être un peu plus vigilantes sur le chantier, parce qu'effectivement, certains secteurs mal ou peu entretenus au niveau du chantier sont dangereux pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que pour les personnes âgées.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GELIN et toi n'avez pas tort. C'est un combat permanent des services autour du directeur de projet. Il est en permanence en train de faire en sorte que cela soit fait le mieux possible. Les services de la Ville de Besançon ont fait un travail important. Certaines entreprises ont un service d'astreinte le samedi pour reboucher les trous. Malgré tout, il y a encore des difficultés. Je crois même que nous avons (ou nous allons) embauché une personne spécifique qui passera tous les jours sur le chantier pour vérifier les barrières à relever, ou les trous, parce que l'on a conscience de ces problèmes. De nombreuses choses sont faites, mais il est vrai que Besançon est en chantier permanent. De plus, lorsqu'il pleut, les trous rebouchés le matin sont à nouveau ouverts le lendemain. On ne peut pas remettre du bitume ou de l'enrobé partout, puisque l'on sait que quelques jours après, la voie va être à nouveau défoncée. Donc, il est nécessaire d'être vigilant.

Je fais souvent un certain nombre de remarques ; Nicole WEINMAN et ses services sont très vigilants ; on a embauché quelqu'un ; et on donne surtout des consignes permanentes aux entreprises. Il est vrai que le chantier est vaste, et que l'on pourrait certainement faire mieux. Je ne suis donc pas en désaccord avec Madame GELIN par rapport à cela. Cependant, on le dit en permanence.

Par rapport à la gare Viotte et à la gare de Besançon Franche-Comté TGV, l'accès aux quais pour les personnes en situation de handicap s'est rudement amélioré. Il y aura des ascenseurs, et les haltes (celle d'École-Valentin, et bientôt celle de Miserey-Salines) seront totalement accessibles aux personnes en situation de mobilité réduite.

Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Qui s'oppose ? Personne. Ce rapport est donc adopté.

Rapport n°2.7 - Convention relative à l'exploitation et à la gestion du
pôle d'échanges multimodal Besançon Viotte

M. ROY.- On est toujours là aussi dans le souci de l'intermodalité. La gare Viotte sera le plus grand pôle d'échanges multimodal de la région de Franche-Comté. Dans ce cadre-là, pour concevoir et distribuer toute l'information concernant tous les modes, il apparaît nécessaire de définir des règles de diffusion de l'information des voyageurs en gare, et notamment de l'information multimodale. Le procédé retenu pour cette information vous est donné dans le rapport. Je ne commente pas non plus. Sachez que ces informations mutualisées appellent la contribution financière de chacun, et la part du Grand Besançon a été définie à hauteur de 1 400 € pour 2012. Cette somme sera actualisée les années suivantes. Voilà l'objet de cette convention.

Mme GELIN.- Vous avez oublié l'information pour les sourds, les malentendants, et les non-voyants. Vous parlez de *flyers*, de téléviseurs, ou des informations vocales. Cependant, vous négligez une partie du public. Donc, faire de l'adaptation sur le terrain avec des personnes en fauteuil roulant n'est pas forcément suffisant.

M. ROY.- Par rapport à ce que vous dites, Madame GELIN, vous étiez à Micropolis il y a quelques jours, nous y étions ensemble, et vous avez entendu le représentant de la SNCF indiquer que des efforts seront faits dans des gares. Pour accompagner les personnes fragiles, ils envisageaient, dans le cadre des emplois d'avenir, de recruter pour pouvoir apporter une aide physique aux personnes en recherche d'aide, notamment dans les halls de gare.

Mme GELIN.- Sur le problème des emplois d'avenir, il y avait la problématique de qui allait former ces personnes. C'était les associations auxquelles cela importait. Ensuite, est-ce un emploi d'avenir ? N'y aura-t-il pas d'autres formations ?

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, la question est posée. Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.8 - Convention « Boutique Transports » pour l'année 2013

M. ROY.- La boutique concernée se situe en gare Viotte. Elle est intermodale dans le cadre des délivrances des titres de transport et de l'information. Dans le cadre des travaux, elle va être transférée normalement dans une case située dans le passage souterrain qui sera aménagé, élargi, éclairé, organisé à la manière de la gare de Besançon Franche-Comté TGV. Les travaux n'étant pas engagés, il vous est proposé de reconduire le partenariat qui nous lit avec d'autres collectivités, la SNCF et RFF dans les mêmes conditions. Dans le tableau de l'annexe, la participation du Grand Besançon s'élève à 10 700 € par an. Il vous est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ? J'en compte une. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.9 - Adhésion à l'association Transcité

M. ROY.- Transcité est une association composée d'élus locaux ou intercommunaux (maires, présidents ou représentants des Autorités Organisatrices de Transports, présidents de SEM) et de professionnels des métiers du transport public ou directeurs de sociétés, d'experts. Il vous est proposé que le Grand Besançon adhère à cette association pour une cotisation annuelle de 3 000 €. Il vous est également proposé par la Commission et par le Bureau, que je sois le représentant du Grand Besançon au sein de cette association.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? J'en compte une. Ce rapport est adopté.

M. GIRERD.- J'avais une question par rapport à ce genre de rapport. Pourrait-on avoir une liste de toutes les associations auxquelles on a adhéré, et ce que cela représente d'un point de vue annuel ? On en voit effectivement à toutes les séances, aussi bien au Conseil, qu'à l'Agglo. Il serait intéressant que l'on ait une liste des 20, 30 ou 40 associations, et de ce que cela représente financièrement.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne pose pas de problème. Ceci dit, il y en a très peu.

M. GIRERD.- Si ce n'est pas énorme, raison de plus de le faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette liste est publique. On vous la communiquera. Il y en a très peu, avec les montants et les cotisations.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul - Mise en place d'une convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel

M. MARTIN.- Dans le cadre de l'aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, en vue de l'aménagement de deux lots et d'une voirie, il convient de valider la convention pour l'alimentation en gaz naturel de la zone, ainsi que toutes les autres conventions et documents qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet. La prise en charge est assurée par GRDF à hauteur de 3 100 €. Nous devons donc nous prononcer sur la convention relative au raccordement en gaz naturel avec GRDF.

M. CYPRIANI.- Est-il possible de savoir si des équipements d'énergie renouvelable seront prévus sur cet aménagement (solaire, éolien, bois...) ? Si oui, à quel pourcentage ?

M. MARTIN.- Pour l'instant, on en est au stade de l'aménagement de la zone. Après, ce n'est pas nous qui construisons.

M. CYPRIANI.- Je rappelle juste que le Président s'est engagé dans la convention des maires à ce que d'ici 2020, nous soyons à 23 % d'énergie renouvelable sur le territoire. Il faut donc commencer à y penser quand on a des aménagements sous notre maîtrise d'ouvrage.

M. MARTIN.- J'en prends note, mais normalement, on n'a pas de souci particulier avec cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté.

M. MARTIN.- L'Institut Pierre Vernier (IPV) a été créé le 5 janvier 2007 pour centraliser, mutualiser au niveau régional l'ensemble des compétences du territoire en matière de transfert de technologies. Suite à des difficultés de différents types (management, orientations stratégiques...), cet institut est aujourd'hui remis en question, tant dans ses actions que dans son financement. Après presque deux ans de tentative de redressement, l'État et la Région ont décidé de fermer cet institut au 31 décembre 2012. Nous payons notre contribution en 2012 pour permettre, avec le Conseil Général du Doubs, le Conseil Régional de Franche-Comté et l'État, une fermeture dite « propre ». Je rappelle que la cotisation de la CAGB est de 75 000 €, l'État verse 185 000 €, la Région verse 350 000 €, le Département verse 80 000 € et il y a pour 550 000 € de fonds FEDER.

Nous vous demandons ce soir de bien vouloir accorder l'aide de 75 000 € à l'IPV. Nous avons reporté le versement de cette aide tant que les autres collectivités n'avaient pas versé la leur. Aujourd'hui, toutes les collectivités l'ont versée. Nous devons, nous aussi, nous acquitter de ces 75 000 €.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Vous venez de dire que l'Institut Pierre Vernier va disparaître à la fin de l'année. Je me pose une question à propos de la subvention de 75 000 € aujourd'hui, au 15 novembre, alors que les autres collectivités les ont votées en janvier et en février. Pourquoi avons-nous tant tardé à voter cette subvention ? Qu'en est-il de ce qui est inscrit, dans le paragraphe « Pérennité », à savoir le solde des actions en cours, et surtout le reclassement des personnels ? Merci.

M. MARTIN.- Je l'ai expliqué. Je n'ai pas vérifié, mais la Région a sans doute versé sa contribution en janvier. Le Département a dû tarder un peu plus, me semble-t-il. Peut-être que l'on aurait pu gagner deux ou trois mois. Cependant, nous avons toujours eu cette inquiétude sur le bon fonctionnement de l'IPV. Donc, on a posé des questions, les réponses ne sont pas forcément venues quand on le souhaitait. Aujourd'hui, on rétablit l'équilibre, mais malheureusement, cela ne change rien à la situation de l'IPV.

Sur la suite, il est vrai qu'il y a des incertitudes. Il faut être clair. On ne les maîtrise pas vraiment. Le Président Jean-Louis FOUSSERET a écrit à la Présidente de Région il y a deux mois pour bien voir ensemble ce que l'on faisait, les actions en cours. À ce jour, la réponse n'est pas arrivée, mais cela ne saurait tarder. En effet, on a eu un point hier avec Patrick BONTEMPS sur le dossier. En principe, d'ici la fin de l'année, on saura ce que l'on en fera. Sachant que sur ces incertitudes, sur le transfert, on parle toujours de la concrétisation de la SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie) Grand Est. Elle est, paraît-il, sur le bureau du Premier Ministre, elle devrait sortir très prochainement ; mais on m'a également dit qu'elle était sur son bureau depuis six mois. Donc, espérons qu'elle ressorte.

Il y a une institution de transfert de technologie de pointe et un projet de Collegium international avec la Suisse sur les microsystèmes intelligents, porté par Femto-ST. Il y aurait là aussi une reprise des activités. De plus, un travail est fait actuellement avec le pôle des Microtechniques pour reprendre les activités d'ingénierie et de projet. Concernant le personnel, je ne peux pas vous répondre ce soir. La Région et l'État ont pris une position très ferme. Je pense que Patrick pourra apporter des précisions.

M. BONTEMPS.- Merci, Jean-Pierre. Il est vrai que cela fait quelques années que cette structure pose des problèmes, à la fois sur le plan financier, mais également sur son rôle même dans le paysage du transfert, avec à la fois des missions d'intérêt général (rappelées par Jean-Pierre MARTIN), mais aussi de nombreux apports technologiques pour valider certains projets. Manifestement, au cours du temps, l'IPV n'a pas joué son rôle, et en particulier, celui de lien fort entre les laboratoires de recherche, le milieu économique, et les entreprises. Cela fait un an et demi ou deux ans que la Région et l'État alertaient l'IPV de se recentrer sur un certain nombre de missions, et de retrouver un équilibre financier. Cela n'a pas été fait. À la fin de l'année dernière, à la présentation du budget prévisionnel de l'IPV, l'État et la Région ont annoncé clairement à l'IPV qu'ils apporteraient une contribution pour l'année 2012 à condition ou que l'IPV retrouve une situation financière saine, ou qu'il cesse son activité. Cela a donc été décidé et notifié à l'IPV au mois de juin dernier.

Aujourd'hui, il est vrai qu'il y a deux problèmes. Bien entendu, les personnels sont encore nombreux dans l'IPV, notamment des chercheurs et des personnels techniques, et des actions sont encore en cours, et l'IPV devra les solder. De ce point de vue, l'État s'est engagé à apporter son concours pour permettre de répondre à ces questions dans le cadre de la cession d'activité de l'IPV qui va être décidée au prochain Conseil d'Administration.

M. GIRERD.- Cela fait six ans que cet IPV existe, et cela va se terminer. Serait-il possible d'avoir un retour d'expérience sur ces six années, à la fois économique et budgétaire, et sur les résultats obtenus ? Pourquoi les choses n'ont-elles pas marché ? C'est pour que l'on puisse nous éclairer de façon précise et factuelle pour la suite des événements, pour éviter de refaire les mêmes bêtises.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr que des bêtises aient été faites.

Mme JEANNIN.- Il est dommage que tout cela s'arrête. En effet, l'Institut Pierre Vernier éditait un journal bimestriel, *En direct*. Je ne pense pas être la seule à le lire. C'est une source de savoirs et de connaissances.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas cela. *En direct* est le journal de l'Université. À ma connaissance, l'Université ne s'arrête pas.

Mme JEANNIN.- Oui, mais il y avait du Pierre Vernier à l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, comme dans la presse locale, il y a de la CAGB, mais ce n'est pas le journal de la CAGB. Effectivement, dans *En direct*, on parle de l'IPV, mais *En direct* est un journal de l'Université.

Mme JEANNIN.- C'est un journal que je recommande.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez raison. Moi aussi, je le lis avec attention. Y a-t-il des oppositions ? J'en compte cinq. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.3 - Ré-Industrialisation horlogère -
Soutien financier apporté à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques
pour son étude stratégique préalable
à la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises franc-comtoises

M. MARTIN.- Dans le cadre de notre stratégie de développement économique, nous avons fait du repositionnement des entreprises locales sur des marchés en renouveau et en développement une priorité. Le secteur horloger en fait partie. Le présent rapport porte sur le soutien apporté par le Grand Besançon à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques (CFHM) pour l'étude d'orientation et de ciblage, qui sera élaborée en vue de définir des actions prioritaires de dynamisation et de réindustrialisation de l'horlogerie. Son financement sera pris en charge par un programme spécifique porté par OSEO. La subvention demandée est de 15 000 €. La Région met également 15 000 €, et la Chambre Française met 30 000 €.

Mme PEQUIGNOT.- Monsieur le Président, je suis relativement étonnée. En effet, pendant des mois, voire des années, vous avez largement communiqué sur le fait que vous vous étiez repositionné dans le secteur de l'horlogerie, que cela allait très bien, que Besançon et l'Agglomération étaient redevenues capitales de l'horlogerie au niveau national, voire international. Il y a eu votre séjour à Bâle où vous avez fait une communication absolument incroyable où vous disiez que tout était reparti. Là, surprise ! Vous lancez une étude pour que l'on nous explique que l'on est pratiquement à la fin du mandat. C'est maintenant que vous voulez lancer une étude pour que l'on vous explique comment vous repositionner, et ainsi de suite. J'aimerais comprendre comment on peut mettre la charrue avant les bœufs. On annonce des résultats, ensuite on va faire une étude pour savoir comment se positionner.

M. LE PRÉSIDENT.- L'horlogerie n'a jamais été aussi présente à Besançon, tout comme les métiers du luxe. Je regrette simplement que vous ne vous en soyez pas rendu compte.

M. MARTIN.- Aujourd'hui, on doit franchir une nouvelle étape qui va nous permettre de soutenir cette filière industrielle, donc orienter vers notre territoire des financements lourds, issus de plans nationaux portés par OSEO. Jusqu'à maintenant, et c'est vrai, je le confirme, il y a un renouveau, c'est clair. Cependant, on doit franchir un nouveau cap. Si l'on veut franchir ce nouveau cap, on n'ira pas tout seul, Besançon sera le centre. En tout cas, on est dans une région qui s'appelle la Franche-Comté, et nous devons travailler tous ensemble. Avec la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques, appuyée en cela par le pôle des microtechniques, nous devons aller encore plus loin.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc pour confirmer ce redémarrage de l'horlogerie, et de tout ce qui touche aux métiers de luxe. Nous avons eu des contacts, et même plus, très satisfaisants. Cependant, c'est un milieu dans lequel nous n'aimons pas beaucoup communiquer. Alors, vous nous autoriserez à ne pas trop communiquer là-dessus. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté.

Rapport n°3.4 - Action de promotion et de mise en œuvre de la clause d'insertion
dans les marchés publics relatifs au chantier du Tramway

M. MARTIN.- Le PLIE du Grand Besançon a pris l'initiative d'accompagner spécifiquement l'intégration professionnelle du public en difficultés dans le cadre du chantier du tramway. Cette action s'inscrit pleinement dans notre stratégie de développement économique. Le Grand Besançon souhaite en être partenaire, et apporter un financement de 30 000 € pour permettre l'utilisation optimale de la clause d'insertion sur le chantier du tramway. La prévision était de 83 512 heures. À ce jour, 74 postes de travail ont été proposés, et 25 584 heures d'insertion réalisées. L'objectif prévu devrait donc être largement atteint, voire dépasser.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Madame PÉQUIGNOT.

Mme PÉQUIGNOT.- En matière d'insertion, je crois que Planoise est l'un des quartiers de l'Agglo les plus impactés par le chômage aujourd'hui, et les difficultés d'insertion des populations. On sait que l'on a des poches de chômage à plus de 45 % de la population dans ce quartier. J'avoue qu'un certain nombre de personnes se demandent, notamment ces personnes en demande d'insertion, ayant vu la communication de la part de l'Agglomération qui disait clairement, et je me souviens d'un article que l'on pouvait voir en affiche devant les bureaux de tabac, où il était indiqué « le tramway, c'est 80 000 emplois »...

M. LE PRÉSIDENT.- Non !

Mme PÉQUIGNOT.- Je l'ai, je vous le montre !

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agissait de 82 000 heures.

Mme PÉQUIGNOT.- Je vous le sors ! Vous ne pouvez pas remettre cela en question ! Si vous en doutez, c'était dans *L'Est Républicain* devant le bureau de tabac. J'ai fait une photo. Je vous la donne. Cela paraissait énorme, je vous le dis. C'était peut-être une erreur, mais j'ai vu cette communication devant le bureau de tabac « Le Petit Dépanneur ». Je n'étais d'ailleurs pas la seule à avoir vu cette communication ! Un certain nombre de personnes ayant vu cela, se sont dit : « super, on va pouvoir trouver un emploi ». Il était indiqué 80 000 emplois. Oui, c'est assez exceptionnel !

M. MARTIN.- Madame PÉQUIGNOT, je crois qu'une cellule existe. Trois personnes sont là en permanence, et reçoivent les gens qui demandent des emplois. Tout le monde, malheureusement, ne peut pas être reçu. Il faut le comprendre aussi.

Mme PÉQUIGNOT.- Laissez-moi aller jusqu'au bout ! Concernant cette communication, il s'agit peut-être d'une erreur.

M. LE PRÉSIDENT.- Faites un procès à *L'Est Républicain* s'il écrit des choses fausses.

Mme PÉQUIGNOT.- Je vous sortirai la photo, je vous le dis.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne me sortez rien !

Mme PÉQUIGNOT.- Je prends l'engagement devant vous au sein de cette Assemblée de vous produire le document en question. La population, voyant ces personnes en besoin d'insertion, voyant cette communication, s'est dit : « *chouette ! On va trouver un emploi* ».

M. MARTIN.- C'est bien parce que vous avez le don de ne pas écouter les gens qui parlent. Vous continuez à parler, tout le monde se fiche complètement de ce que vous dites, parce que vous répétez 10 fois la même chose, Madame PÉQUIGNOT. Cela commence à être vraiment très pénible !

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas moi qui l'ai dit !

Mme PÉQUIGNOT.- Dites-le !

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame, maintenant, je vous arrête. J'ai la responsabilité de mener ces débats.

Mme PÉQUIGNOT.- Le chiffre est peut-être faux. J'aimerais savoir combien d'emplois précisément sont concernés, si ce n'est pas 80 000 !

M. LE PRÉSIDENT.- Madame, écoutez ! Ayez un instant de bon sens ! Comment voulez-vous que le tram crée 80 000 emplois, c'est-à-dire plus qu'il n'y a d'emplois sur Besançon ? Réfléchissez-vous un seul instant à ce que vous dites ?

Mme PÉQUIGNOT.- Ce n'est pas moi qui l'ai écrit ! Cependant, je produirai le document !

M. LE PRÉSIDENT.- Ça suffit ! Madame, on ne va pas jouer avec cela encore longtemps. Ce ne sont pas 80 000 emplois pour le tram, mais 80 000 heures. Vous rendez-vous compte de l'image que vous donnez à notre Assemblée ? Venir ici faire perdre du temps à des gens pour leur dire que le tram va créer à lui seul, plus d'emplois qu'il n'y en a à Besançon !

M. MARTIN.- Moi qui suis Maire de la petite commune de Nancray, mon Conseil Municipal a une bien meilleure tenue que cette Assemblée, à cause de certaines personnes qui s'esclaffent sans arrêt.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes ici une Assemblée d'élus de personnes de bonne volonté qui donnent de leur temps libre, du temps qu'ils prennent sur leur famille, sur leur emploi pour discuter, et ce, bénévolement pour beaucoup d'entre eux. Si ici, maintenant, cela devient une réplique du Conseil Municipal où vous nous faites les mêmes choses avec quelques-uns de vos amis, cela ne va plus. En effet, ici, certains sujets sont beaucoup plus importants. Ce soir, à part une ou deux exceptions, c'est uniquement l'opposition municipale qui intervient. Certes, elle a le droit, mais elle intervient systématiquement sur tous les autres sujets. Cela ne veut pas dire qu'elle est meilleure que l'ensemble des autres collègues de l'Agglomération. Cependant, si on a un peu le respect de s'écouter les uns les autres, on ne vient pas faire un show permanent. Il n'y a que vous, vous êtes cinq ou six, et vous intervenez systématiquement sur tout. Les personnes d'Auxon-Dessus, de Dannemarie-sur-Crète, de Braillans et autres ne sont pas plus que vous. Posez des questions quand il y a de vrais sujets, mais n'intervenez pas systématiquement sur tout, et ce, pour dire des sottises !

Je mets au vote ! Ne prennent pas part au vote Madame HINCELIN, Madame MÉNÉTRIER, Madame WANLIN, Monsieur BENETEAU de LAPRAIRIE, Monsieur CAYUELA, Monsieur CHANEY, Monsieur FAIVRE, Monsieur MOYSE, et Monsieur RUTKOWSKI. Je dois aussi faire respecter la sérénité et le sérieux de ces débats. Effectivement, je n'accepte plus ces débordements. Que ceux qui sont contre ce rapport lèvent la main. En l'absence d'opposition et d'abstention, ce rapport est adopté.

Rapport n°3.5 - MIPIM 2013 - Participation du Grand Besançon -
Convention de partenariat avec Dijon Développement

M. MARTIN.- Le MIPIM est un salon international rassemblant chaque année près de 2 000 exposants, et entre 16 et 20 000 visiteurs, dont plus d'un tiers sont des investisseurs, les autres étant partenaires financiers, collectivités, cabinets d'audit et de consultation. Je rappelle qu'il y a de nombreux échanges sur les projets entre les différentes collectivités, ce qui est extrêmement important. Jusqu'en 2011, la présence de la CAGB était au sein d'un stand partagé, et piloté par la métropole Rhin-Rhône. Il y avait les villes de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Dole à nos côtés. En 2012, il n'y a pas eu de stand, les services ont fait de la prospection. En 2013, il y aura un stand partagé avec le Grand Dijon qui nous faisait des appels depuis plusieurs années, de façon à ce que les deux Villes (Besançon et Dijon) se rassemblent sur le MIPIM.

Concernant les résultats de prospection réalisée dans le cadre du MIPIM entre 2008 et 2011, il y a le bâtiment Novatech du groupe Lazard, Real Estate et hôtel-restaurant du groupe Pichet sur Témis, des programmes d'habitat Icade et Pichet sur les Hauts du Chazal et Mouillère, et le premier bâtiment sur Auxon avec De Joannes.

Concernant les projets 2013, ce stand partagé avec le Grand Dijon associera, pour les territoires Grand Bisontin, la CAGB, la Ville de Besançon, les SEM que sont la sedD et Aktya. L'objectif est de présenter à des investisseurs ou promoteurs, des projets d'aménagement économique et d'habitat, afin qu'ils décident d'y participer, tel le parc tertiaire de la gare de Besançon Franche-Comté TGV, le site Saint-Jacques, le quartier Vauban, etc. Notre participation pour ce MIPIM est de 80 000 €, tout frais compris, que ce soit le transport, l'hôtel, le stand avec le Grand Dijon qui prend en charge la totalité de la gestion de ce stand. Pour le Grand Besançon, il est extrêmement important d'être associé au Grand Dijon, ne serait-ce que pour vraiment identifier beaucoup mieux notre territoire que par le passé. En effet, nous étions 5 ou 6 000 sur un petit couloir. Là, on aura un vrai stand à deux villes. Les promoteurs auront ainsi beaucoup plus de visibilité pour le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.6 - Modification d'un représentant du Grand Besançon
à la Mission Locale Espace Jeunes (MILO)

M. MARTIN.- Il est proposé de modifier la liste des représentants du Grand Besançon à la Mission Locale Espace Jeunes (MILO) en désignant Madame Corinne TISSIER à la place de Madame Valérie HINCELIN.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur le soutien apporté par le Grand Besançon pour l'exercice 2013 aux frais de fonctionnement de l'association Mission Locale Espace Jeunes. Ce montant est fixé à 181 116 €. Il est identique au montant de 2012, et sera versé en totalité en janvier 2013 à la Mission Locale. Afin d'éviter une rupture de paiement en début 2013, ce versement est nécessaire par rapport au Commissaire aux Comptes, ou en tout cas, la validation du versement est nécessaire par rapport au Commissaire aux Comptes pour la validation des comptes 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que la Région a d'ailleurs pris la même décision.

Mme JEANNIN.- Pourrait-on avoir quelques précisions sur les décisions au niveau de la gestion de la Mission Locale ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Les choses vont être très claires. Un rapport indépendant a été demandé par la CAGB par un cabinet d'experts indépendants (KPMG). Ce dossier a été remis à la Présidente de la Mission Locale par moi-même, ainsi qu'à l'administrateur judiciaire, et au juge-commissaire. J'ai donc transmis ces documents. J'ai rencontré l'administrateur judiciaire cet après-midi. Je crois qu'il a rencontré la Présidente de la Mission Locale ce matin. C'est une situation très difficile, entre autres pour la Présidente qui gère cela en y mettant beaucoup de temps et de passion. J'ai très bien compris ce que m'a dit l'administrateur judiciaire : pour l'instant, c'est lui qui gère la Mission Locale sous le contrôle du juge-commissaire. Je n'ai pas à faire de commentaire par rapport à cela. Un rapport a été émis. Si les organisations syndicales demandent ce rapport, l'administrateur judiciaire décidera si oui ou non, il faut le donner ou le faire consulter.

Dans cette opération, il faut retenir qu'il n'y a pas de malversation à la Mission Locale. Il faut simplement que nous la sauvions, nous en avons besoin, entre autres pour la mise en place des emplois d'avenir dans les semaines et mois à venir. J'espère que toutes les collectivités territoriales feront gérer leurs emplois d'avenir par la MILO. En tous cas, ce sera le cas de l'Agglomération et de la Ville de Besançon, et j'imagine, des autres, pour permettre de sauver cet outil précieux pour les jeunes qu'est la Mission Locale. Les partenaires, sur la Région et le Département, l'Agglomération, voire l'État, ont dit qu'ils maintiendraient leur soutien à la Mission Locale. Des restructurations sont en cours. Elles sont sous la responsabilité de l'administrateur judiciaire. Je n'ai pas à développer ces éléments ici, parce que c'est à lui de dire ce qu'il faut faire. Je l'ai rencontré cet après-midi, je lui ai dit que nous lui donnerions tous les documents nécessaires s'il en demandait. Il m'a répondu qu'il avait tous les éléments nécessaires. Il va donc gérer cela. Il n'y a pas lieu qu'il y ait un débat. Voilà ce que nous avons fait par rapport à cette affaire. Pour l'instant, l'objectif est de sauver la Mission Locale. Je n'ai rien à ajouter de plus.

Mme JEANNIN.- La Présidente peut-elle nous dire comment elle envisage l'avenir ?

M. LE PRÉSIDENT.- Madame JEANNIN, je viens de vous indiquer les consignes très strictes de l'administrateur. C'est lui qui pilote maintenant la Mission Locale. Ce n'est pas à la Présidente ce soir de s'exprimer. Je crois même que cela la mettrait en difficulté vis-à-vis de l'administrateur judiciaire. Ce n'est pas à elle de le faire. Des gens, ici, le savent beaucoup mieux que moi, ils sont spécialistes, des membres de tribunaux. J'ai même demandé à Madame MÉNÉTRIER de ne pas gérer cela. Ce n'est pas à elle de le faire, mais à l'administrateur judiciaire, sous le contrôle du juge-commissaire.

M. ROSSELOT.- Que fait l'État ? Que fait le Gouvernement qui n'amène pas les fonds nécessaires pour continuer comme avant, comme le disait très bien la Présidente ? Il ne faut pas que l'État se désengage.

M. LE PRÉSIDENT.- L'État ne se désengage pas. J'ai dit qu'il continuait à apporter son soutien.

M. ROSSELOT.- Il ne faut pas financer que les grandes entreprises et les riches. Que fait le Gouvernement ? Alors que nous sommes dans un domaine ultra-social, ultra-sensible où des gens souffrent, où ils vont perdre leur emploi, que font les administrateurs et les élus majoritaires à Paris ? C'est insupportable !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, plaisanter et faire rire...

M. ROSSELOT.- Non, je m'exprime !

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons bien compris votre ton badin. Plaisanter sur un dossier où une dizaine d'emplois et l'avenir de la Mission Locale sont en jeu n'est pas tellement à la hauteur des débats.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, vous parlez du Conseil Municipal. C'est quand même vous qui avez dit il y a quelques semaines que le précédent Gouvernement avait laissé un champ de ruines.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le confirme ce soir !

M. ROSSELOT.- J'espère que l'on aura encore beaucoup de champs de ruines comme celui que le précédent Gouvernement a laissé.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de vos propos. Ne prennent pas part au vote Mesdames BARTHELET, MÉNÉTRIER, TISSIER, WANLIN, et Messieurs BÉCOULET, CHANEY, COTTINY, MOYSE, OMOURI et VALLET. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - CRR - Demande de subvention 2012 auprès de la DRAC

M. PRALON.- Ce rapport concerne l'obtention auprès de la DRAC d'une subvention 2012 d'un montant de 299 520 € répartis comme suit : 289 520 € au titre du fonctionnement du CRR et 10 000 € au titre du projet « Musiques anciennes ». Pour obtenir cette subvention, il est nécessaire que nous validions ce soir le plan de financement relatif au fonctionnement 2012 du CRR, dont le montant s'élève à 4 878 079 €, budget que nous avons approuvé le 29 mars 2012 en Conseil Communautaire, et pour lequel nous recevons également des subventions du Département et de la Région à hauteur de 54 900 € et 200 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles

M. PRALON.- Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, il convient d'intégrer de nouvelles disciplines au CRR en renforçant ce partenariat entre les trois structures, à la fois sur le plan pédagogique, la mise à disposition de locaux et l'action culturelle (stages, master classes, rencontres d'artistes). Les trois partenaires réaliseront au préalable un programme des actions à mener dans le cadre de la demande de convention annexée à la demande de subvention. Ainsi, vous est-il demandé ce soir d'attribuer dans le cadre de l'enseignement des musiques actuelles, et sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, une subvention de 15 000 € à la Rodia et une autre de 5 000 € au Bastion, subventions d'un montant identique aux subventions versées en 2012, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

M. PRALON.- Je vais être un peu plus long sur ce rapport. En effet, il avait été débattu en Bureau, et je voulais apporter ce soir des renseignements complémentaires aux questions posées. Ce rapport concerne l'aménagement d'un bâtiment d'accueil sur la halte nautique de Deluz, halte nautique qui fait partie du port d'agglomération du Grand Besançon, et pour laquelle nous nous sommes déjà mobilisés lors de la réalisation de la création de cette halte, à près de 1 M€.

Le tourisme fluvial connaît une fréquentation en hausse constante depuis 2009. On est effectivement passé de 599 bateaux à 930 bateaux en 2011, chiffre encore largement dépassé cette année. Idem pour les recettes que cela génère au niveau des nuitées et de la gestion des flux, qui sont passées de 7 500 € en 2009, à 30 000 € en 2011, et déjà 48 000 € au 31 octobre 2012.

Les retombées économiques sur les territoires sont loin d'être négligeables. Les dépenses moyennes sont de 20 € par jour pour un plaisancier, et environ 65 € par jour pour un cyclotouriste. Cet équipement se doit de participer à une dynamique collective pour la destination touristique de la Vallée du Doubs. La réalisation d'un accueil adapté, de sanitaires, y compris pour les personnes à mobilité réduite, permettra d'améliorer grandement la situation actuelle où ces équipements font défaut, à proximité de la véloroute, et de l'atelier de réparation de l'ESAT.

De plus, cette politique contribue à une dynamique du projet autour de la Vallée du Doubs, et permet l'insertion de travailleurs handicapés, comme cela a déjà été signalé à une autre fin précédemment. L'opération répond à un besoin, et l'intérêt du bâtiment réside déjà dans son existence même, car avec le PPRI, si l'on avait détruit ce bâtiment, on ne pouvait pas le reconstruire. Ce bâtiment, situé directement sur la halte, présente un certain cachet, notamment avec ses arches et sa construction en brique. Il ne convient pas de résumer le coût de l'opération au m² livré présentement, mais à la totalité des m² qui vont ainsi être rendus utilisables à terme, soit environ 280 m².

Il est à noter que le coût de cette opération est lié à : l'obligation de surélever l'altitude du rez-de-chaussée pour respecter le PPRI, la création du plancher pour augmenter les surfaces au sein du bâtiment, la création d'ouvertures dans ce bâtiment, l'utilisation de matériaux hydrofuges dans une zone inondable, l'obligation de fabriquer des menuiseries sur mesure du fait des nombreux cintres des menuiseries extérieures, le respect de l'aspect extérieur d'un bâtiment situé dans le cadre d'un patrimoine, la mise en place d'un équipement destiné à traiter les effluents avant le rejet dans le milieu naturel, la création d'ouvrages destinés à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la création des différents branchements aux réseaux des professionnels.

Interruption suite à la venue de Mme PEQUIGNOT en tribune.

Les maires de la périphérie, Madame PÉQUIGNOT, en ont plus que « ras-le-bol » de vos agissements pendant les réunions du Conseil Communautaire, et les termes sont faibles. Je vous le dis très franchement. Vous mériteriez que l'on quitte cette séance à chaque fois que vous prenez la parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Continue, Jean-Yves.

M. PRALON.- Je continue. Cependant, avouez que c'est tout de même déplaisant de toujours devoir intervenir. D'autant plus que vos interventions ne servent à rien.

Sur la question du foncier, il existe actuellement une convention de mise à disposition liée à l'exercice de la compétence du Grand Besançon. De ce fait, la Commune de Deluz ne peut pas y mettre fin et obliger la CAGB à restituer les biens. La Commune n'a donc plus aucun droit sur ce bâtiment. Pour bien montrer qu'elle veut céder ce bâtiment, par délibération du 12 novembre dernier, elle est prête à céder gracieusement ce bâtiment à la CAGB si celle-ci veut l'acquérir. Cela aurait pour avantage pour la CAGB de modifier l'affectation des biens, et de pouvoir le revendre en cas d'abandon de la compétence, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le montant de cette opération qui s'élève à ce jour à 272 000 € nécessitera un besoin de financements supplémentaires de 22 000 € qui sera prélevé par réaffectation des crédits en interne à la Commission Culture Tourisme Sports. Bien évidemment, des subventions seront sollicitées auprès des collectivités partenaires, telles que la Région et le Département, à hauteur de 95 000 € environ.

Sur proposition du Bureau, vous êtes invités, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, à vous prononcer sur ce projet d'aménagement d'un montant prévisionnel de 272 000 € TTC, dont les travaux pourraient commencer en 2013, ainsi que son plan de financement prévisionnel et à autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de la Région, et autres partenaires éventuels que pourraient être l'État et l'Europe.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Retour sur le rapport n°3.4

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PÉQUIGNOT vient de me montrer un document où il est indiqué « 80 000 chômeurs ou emplois avec le tram ». Je crois qu'effectivement, il y avait une erreur sur la manchette de *L'Est Républicain*.

Cependant, je pense aussi que vous auriez dû rectifier de vous-même. En effet, cela ne peut pas être 80 000 emplois créés par le tram à Besançon. Je dis la vérité, j'ai vu que ces informations étaient écrites sur une manchette de *L'Est Républicain*. Il peut arriver que ce grand quotidien fasse des erreurs dans ces manchettes. Cependant, il me semble que l'on pouvait bien vérifier que le tram ne créait pas plus d'emplois qu'il y en a dans tout le Grand Besançon. Cela me paraissait évident.

Journaliste de L'Est Républicain.- Si vous m'autorisez à intervenir, puisque *L'Est Républicain* est cité à plusieurs reprises et que cela agite un peu l'Assemblée, l'affichette que montre Madame PÉQUIGNOT a bien été publiée avec « 80 000 emplois ». C'était une erreur. En revanche, si on lit l'article à l'intérieur du journal, on voit bien qu'il est écrit à plusieurs reprises « 80 000 heures », et nous avons fait un rectificatif. Quand on avance une affichette comme celle-là, l'honnêteté intellectuelle minimum est d'admettre que dans l'article, il était écrit « 80 000 heures ».

M. LE PRÉSIDENT.- Madame PÉQUIGNOT, je ne vous redonne pas la parole ! J'ai dit la vérité, comme toujours. La manchette était celle-là, et vous aviez raison, je ne vais pas dire le contraire. Cependant, vous auriez pu vous douter que c'était une erreur. Même moi, sans avoir lu le journal, je vous ai dit que c'était 80 000 heures, et non 80 000 emplois. Vous auriez pu tout de même aussi peut-être lire le journal. Pour moi, l'incident est clos, c'était une erreur. Il arrive que l'on fasse des erreurs. Elle a été reconnue, on ne va pas passer la soirée là-dessus.

M. PRALON.- Ce rapport concerne la gestion du port d'agglomération, et plus précisément le vote des tarifs 2013 appliqués à ce dernier, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017. Dans ce rapport, il vous est expliqué que depuis 2012, les opérations liées au port d'agglomération sont assujetties à un taux de TVA de 19,6 %. Compte tenu de cette augmentation conséquente pour les plaisanciers en 2012 notamment, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2013, le montant des recettes attendues s'élevant à 25 400 € environ. Je précise toutefois que le Grand Besançon se réserve la possibilité de modifier les tarifs aux usagers en cours d'année, au regard de l'évolution du service envisagé, notamment à Deluz. Les tarifs figurent en annexe au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Bilan du mandat 2010-2012 du Conseil de Développement Participatif (CDP)

M. DEMESMAY.- Le Conseil de Développement Participatif (CDP) a un mandat de trois ans. Le terme de ce mandat est au 31 décembre prochain. Il convient donc de faire un bilan du travail de notre CDP. Tel est l'objet de ce rapport. Nous ferons également une réflexion sur son fonctionnement interne (rapport n°6.2).

En matière de production, le CDP a rendu des avis sur saisine de la CAGB relativement au SCoT, relativement au PCET, et sur la redevance incitative. Tous les documents ont été publics et publiés. Sont en cours de rédaction pour cette fin d'année : la prise en compte des besoins de la jeunesse dans les politiques locales (autosaisine du CDP), les impacts du tram sur les déplacements (autosaisine), "Quelle dynamique économique autour de l'axe Auxon-Viotte (autosaisine) ? ". "Grand Besançon citoyen et solidaire : qu'est-ce qui contribue à favoriser le lien social (autosaisine) ? " et enfin le tourisme participatif (saisine de la CAGB).

Il faut ajouter à cela le travail en coopération avec le Comité des Sages et les Comités de Quartier sur « Prospective Grand Besançon 2030 ». Comme vous pouvez le constater, le travail réalisé est important, autant en quantité qu'en qualité. Tous les documents du CDP sont publiés. Un *Particip'Info* est à votre disposition sur la table à l'entrée, à l'accueil. Il reprend synthétiquement tous les travaux réalisés pendant ces trois ans. Une réflexion est engagée avec les instances participatives locales pour une mise en réseau locale, régionale, voire nationale. Certains membres du CDP de la CAGB travaillent dans ce Comité depuis 6 ans, voire 9 ans. Nous devons féliciter tous ces bénévoles pour leur enthousiasme constant, leur disponibilité, et leurs compétences.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je voudrais aussi te remercier, Roland, même si le CDP est totalement indépendant. Je n'en suis plus le Président, je n'y vais plus. Cependant, tu y es très attentif. Il y a effectivement un travail de qualité fait par les membres bénévoles du CDP. Je crois que ce travail nous enrichit.

M. ROSSELOT.- Je vous rejoindrai, Monsieur le Président, pour dire que pour avoir participé à une ou deux réunions sur des thèmes comme celui de la jeunesse, j'ai pu constater la grande richesse des observations. Certains membres sont ici (par exemple, Jean-Claude CHAUMETTE que je vois toujours au fond de la salle). Vous allez dire que je critique tout le temps, mais il est bien dommage que pour ainsi dire, jamais, lors de nos débats, lors de l'examen de nos rapports, lors de conclusions stratégiques, on ne fasse mention aux suggestions du CDP. Je pense que ce serait un juste retour. Il ne me semble pas avoir entendu une seule fois que ce que l'on décidait était conforme, ou souhaité, par le CDP. On pourrait lui rendre cet honneur de temps en temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Roland va répondre. Cependant, bien sûr que cela est fait.

M. ROSSELOT.- Peut-être en Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous dites que vous êtes allés assister à des réunions. C'est bien, mais ce n'est pas le rôle des élus.

M. ROSSELOT.- J'y suis allé une fois ou deux pour voir ce que c'était.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, mais le Président lui-même n'y va pas pour les laisser travailler entre eux. On m'a dit : « *Monsieur le Président, on aime mieux être seul* ». Je l'ai compris, et je n'y vais pas. Donc, je pense que ce n'est pas la place des élus d'aller dans ces assemblées. Ce sont des bénévoles. Vous y êtes allé une fois, on ne va pas en faire une histoire. Je pense qu'il faut les laisser réfléchir entre eux, et nous donner des informations.

M. DEMESMAY.- Les suggestions sont systématiquement transmises au Vice-Président en charge des dossiers, ainsi qu'aux services. Sous le contrôle de Monsieur Jean-Pierre TAILLARD, des suggestions ont été faites au niveau de la redevance incitative. Des choses ont été faites au niveau du PCET. Les membres du CDP ont été associés à la réflexion « Prospective 2030 ». Donc, ils ont produit un certain nombre de choses qui seront naturellement intégrées dans nos réflexions. Leurs contributions sont systématiquement analysées. Si les suggestions sont jugées intéressantes, et financièrement acceptables, elles sont intégrées dans les programmes des différents services.

M. ROSSELOT.- On n'a pas dit ici qu'il fallait rendre à César, ce qui était à César. C'est tout ce que je voulais dire. Cela n'a jamais été rappelé en séance publique.

Mme JEANNIN.- Je voulais saluer l'initiative d'avoir mis sur le magazine du Grand Besançon le bulletin de candidature.

M. DEMESMAY.- Je vais en parler après.

Mme JEANNIN.- Pardon, je vous ai coupé l'herbe sous le pied.

M. DEMESMAY.- On pourrait peut-être parler du rapport n°6.2.

Mme JEANNIN.- Est-ce que tout le monde peut candidater, sauf les élus ?

M. DEMESMAY.- Oui, on ne peut pas candidater si l'on est élu communautaire.

Mme JEANNIN.- Quand on parle par exemple de Monsieur CHAUMETTE, il peut candidater ? Il n'y a pas de souci ?

M. DEMESMAY.- Nous allons passer directement au rapport n°6.2.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va peut-être pas régler ce soir les problèmes de la possible candidature de Monsieur CHAUMETTE. S'il répond aux règles du règlement intérieur, il le peut. S'il ne répond pas à ces règles, il ne le peut pas. C'est tout.

M. DEMESMAY.- C'était l'objet du rapport n°6.2.

M. LE PRÉSIDENT.- On va faire les choses dans l'ordre. Vous avez pris connaissance de ce rapport, on ne le vote pas.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je voudrais juste faire une remarque. On a effectivement eu un document distribué, bien fait. Je pense qu'il valorise le travail fait par le CDP, et c'est important. Cependant, je n'arrive pas à lire certaines parties. Tout le monde a un écran sous les yeux, où il est indiqué « Monsieur Roland DEMESMAY », mais c'est difficile à lire aussi. Certaines parties sont écrites en vert clair sur blanc, j'ai énormément de mal à les lire. Si on veut faire des documents de communication, c'est pour qu'ils soient lus. C'est vrai là-dessus. C'est vrai également sur un document récent que j'ai reçu au sujet du Grand Besançon. Il faudrait que, tous autant que l'on est, on veille à ce que la communication soit lisible.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, tu as raison. La couleur vert clair sur blanc n'est pas très lisible.

M. ROSSELOT.- Je voudrais dire un mot sur ce que vient de dire notre collègue. Mettre toutes les suggestions dans les tuyaux, et que cela remonte aux instances dirigeantes, je n'en doute pas. Simplement, j'appelle de mes vœux un petit effet sémantique de temps en temps, du Président ou d'un Vice-Président, pour rappeler que c'est spécifiquement sur ces suggestions qu'on le fait.

M. GIRARD.- J'ai participé à leur Commission sur le tourisme participatif en tant que Président de l'Office du Tourisme. Je voudrais saluer la qualité du travail, des interrogations soulevées par ce tourisme en marge de l'action de notre Office du Tourisme. Cela nous a permis de réfléchir sur la possibilité d'intégrer ou non les « greeters », ces fameuses personnes qui dans les villes, participent à la présentation de la Ville, ou qui peuvent accueillir gratuitement dans leur foyer des touristes. Cependant, on n'a pas encore défini notre stratégie. Ce travail comparatif d'exploration de cette forme de tourisme nouvelle, et il y en a d'autres encore, était d'une vraie qualité. Il faudra continuer dans ce sens avec eux.

M. LE PRÉSIDENT.- On a rendu à César ce qui appartenait à César.

Rapport n°6.2 - Modification du règlement intérieur et fonctionnement du Conseil de Développement Participatif (CDP)

M. DEMESMAY.- À l'occasion du renouvellement du Conseil de Développement Participatif, nous en profitons pour faire quelques modifications du règlement intérieur. Il ne s'agit pas de modifications fondamentales, mais simplement de quelques précisions. Ces points principaux sont au nombre de quatre :

Le premier point concerne le nombre de mandats. En 2009, le règlement intérieur avait été modifié pour ne pas limiter à six ans la participation au travail du CDP. À cette époque-là, nous n'avions pas précisé de limite maximum. Nous proposons ce soir de limiter le nombre de mandats à trois, soit neuf ans. Cela fait déjà un très long mandat, et on ne peut que remercier ceux qui auront participé pendant neuf ans.

Le deuxième point concerne les conditions de radiation. Nous avons eu un litige juridique. Nous avons donc précisé que le Bureau prononce la radiation du CDP pour un seul motif de comportement inapproprié. La radiation du Bureau, en appartenant toujours au CDP, ne peut être prononcée qu'en cas d'absence longue (une année complète).

Pour le troisième point, les membres du CDP ont demandé que l'élection des coprésidents ne s'effectue pas dès la constitution du nouveau Comité. Ils voudraient laisser une période que nous avons fixée à 10 semaines pendant lesquelles les deux coprésidents sortants, le Vice-Président de la CAGB en charge des relations, et la chargée de mission, assureront les affaires courantes, et les informations de manière à ce que les nouveaux membres puissent bien comprendre comment fonctionne le CDP, et dans quelle Commission ils pourront s'inscrire.

Le quatrième point concerne le nombre d'ateliers simultanés. Pour des questions d'efficacité, nous avons précisé dans le règlement intérieur qu'il serait sage de ne pas traiter plus de trois sujets en parallèle de manière à ce que l'on puisse avoir un suivi et une efficacité renforcés, quitte à ce que les sujets traités, de ce fait, soient plus courts.

Voilà, Monsieur le Président, quelles sont les modifications du règlement intérieur. Le CDP est en cours de renouvellement. Des réunions d'information ont lieu à Miserey-Salines, à Avanne-Aveney, à Saône, à Serre-les-Sapins et à Chalezeule. Je vous rappelle que le CDP est constitué de 100 citoyens et 50 représentants d'organismes. Chers collègues, Maires et Conseillers Communautaires de la périphérie en particulier, si chacun d'entre vous pouvait convaincre un de ses ressortissants de participer, nous aurions ainsi un bon renouvellement. Si ce participant pouvait être jeune, actif, et de sexe féminin, ce serait encore mieux ! Merci à tous pour votre aide.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°6.3 - Adoption des statuts du Syndicat Mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV
--

M. DILLSCHNEIDER.- Suite au retrait de la Communauté de Communes du Pays Riolois du projet de Syndicat Mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV, la CAGB a besoin d'une nouvelle délibération prenant en compte un nouveau projet de statuts, actant la composition du syndicat, la répartition du nombre de sièges et la contribution financière des membres. Le nombre de sièges va passer de 17 à 15. Le nombre de sièges de la CAGB reste identique (3 sièges). En revanche, la participation va passer à 20,5 %, ce qui fait une somme de 41 000 € sur une hypothèse de budget de 200 000 € par an.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demande de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions > 10 000 €)
--

M. STEPOURJINE.- Il s'agit de subventions dans le cadre de l'OPAH. Pour la réalisation de deux logements locatifs privés à loyer maîtrisé, il est demandé une subvention de 20 206 € pour un montant de travaux de 99 986 €.

M. FELT.- Je me souviens que les Communes d'École-Valentin et de Miserey-Salines étaient dans le Comité Consultatif. Or je ne retrouve pas le nom de ces deux Communes.

M. VAN HERREWEGHE.- Quand un certain nombre de délibérations ont été prises, effectivement, avaient été évoquées les présences d'École-Valentin et de Miserey-Salines. Quand il a fallu reconstituer l'ensemble, il a été proposé par la Région de refaire tel que cela vous est proposé, et les Communes d'École-Valentin et Miserey-Salines pourront entrer dès que l'on fera le premier Comité Syndical. L'enjeu était bien de vous y intégrer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'au-delà du fait de satisfaire les deux Maires, c'est important.

M. FELT.- Pourquoi n'a-t-on pas écrit cela ? On retrouve quelquefois un certain nombre de choses, et si l'on n'est pas vigilant, c'est comme si on n'existait pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela avait été dit lors d'une réunion à la Région. En effet, j'ai moi-même défendu cette idée. La question est donc : pourquoi n'a-t-on pas pu le mettre directement ?

M. VAN HERREWEGHE.- Au contraire, on a été très vigilant pour que Miserey-Salines et École-Valentin soient bien intégrées. Comme vous le savez, il y a de nombreuses collectivités. La Région avait fait un projet de statuts. Quand on a reparlé d'École-Valentin et de Miserey-Salines, il a été dit : « je vous propose de les intégrer quand on fera le Comité Syndical d'installation ».

M. LE PRÉSIDENT.- Les autres avaient déjà commencé à voter là-dessus.

M. VAN HERREWEGHE.- C'est cela. Il y avait eu un tour de vote.

M. FELT.- Je comprends bien. Cependant, on aurait pu l'ajouter en commentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc ces deux Communes y seront. Y a-t-il des remarques ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2 - Subvention du Grand Besançon à l'association Habitat et Développement Local

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, POISSENOT, et Monsieur STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial, nous avons décidé en septembre dernier de créer une Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements (AAPEL). Pour nous aider dans la recherche et le montage des dossiers, nous avons sollicité l'expertise de HDL. Nous vous proposons d'accorder à l'association une subvention de 12 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Indemnisations suite à dégradations commises par les gens du voyage

M. LE PRÉSIDENT.- Madame SCHMIT, Messieurs COURBET, ISSARTEL et JOSSO ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons d'accorder une indemnisation de 1 213,20 € à un agriculteur dont le terrain situé sur Thise a été dégradé cet été par le stationnement de plus de 100 caravanes et 950 € pour la remise en état des équipements de l'entreprise BBE située sur la commune de Roche-Lez-Beaupré.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Avis du Grand Besançon sur le projet de révision
du schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Rapport modificatif

M. STEPOURJINE.- Ce rapport vous a été remis sur table. Il s'agit de notre avis sur le projet de schéma départemental des gens du voyage. Il y est indiqué premièrement un rappel sur les obligations du schéma précédent. En aires d'accueil, le schéma prévoyait deux aires de 40 places chacune. Sur Besançon, une aire de 40 places a été réalisée à La Malcombe. De plus, quatre aires de 10 places chacune devaient être réalisées sur Saône, Mamirolle, Pirey, et Grandfontaine. L'aire de Saône a été réalisée ; elle est fermée depuis janvier 2011 suite à des dégradations. L'aire de Mamirolle a été réalisée, et entièrement cassée depuis mars 2010. L'aire de Pirey a été réalisée, et elle fonctionne. À Grandfontaine, l'aire n'a pas été réalisée. Les obligations du schéma précédent prévoyaient aussi une aire de grand passage réalisée à Thise pour 90 caravanes.

Deuxièmement, il a été constaté que les aires actuellement en fonctionnement sont engorgées de familles sédentaires. Sont également constatés des actes de vandalisme et des dégradations intolérables, et malheureusement trop souvent impunis. Troisièmement, les groupes de grand passage ne respectent pas les consignes préfectorales.

Quatrièmement, les groupes de grand passage sont trop nombreux pour être accueillis à Thise. Cinquièmement, des groupes d'obédiences différentes ne veulent pas cohabiter. Enfin, il a été constaté un besoin de stationnement temporaire.

Donc, notre situation est considérée comme conforme pour une durée de trois ans, sachant que l'aire de Mamirolle ne sera pas reconstruite. Le nouveau schéma va donc considérer pendant trois ans que nous avons obéi aux obligations du schéma précédent. On verra quelles sont les conséquences. Dans le nouveau schéma, la Communauté d'Agglomération doit réaliser six terrains familiaux sous trois ans, et un terrain de délestage sur Besançon. De plus, la Communauté d'Agglomération doit réaliser six autres terrains familiaux pendant la durée du schéma 2013-2018. L'État et le Conseil Général assureront la réalisation et la gestion d'un terrain de très grand passage (plus de 100 caravanes) sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération. Il devrait y avoir trois grands terrains sur l'ensemble du Département du Doubs (un sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, un sur la nôtre, et un dans le reste du Département pour faire tourner ces trois grandes aires).

En conclusion, le schéma présenté ce soir sous forme d'un rapport modificatif est le fruit de nombreuses heures de concertation en réunion et par téléphone. L'étalement de la réalisation des six premiers terrains familiaux sur trois ans, ainsi que la garantie d'une conformité de notre collectivité, en attendant, permettront de faciliter la gestion de la politique d'accueil des gens du voyage. C'est un point très important que je tenais à souligner. Nous vous invitons donc à émettre un avis favorable sur le projet de schéma. J'en profite pour rappeler à l'ensemble des communes que nous devons trouver dans les trois ans, un terrain familial par secteur pour la réalisation de nos six premiers terrains familiaux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. ROSSELOT.- Je voudrais remercier Robert STEPOURJINE pour son rapport. On a l'impression de sortir un peu de cette ornière qui nous colle aux pieds depuis si longtemps, avec des mesures d'ampleur.

M. LE PRÉSIDENT.- Je m'associe aux remerciements de Jean ROSSELOT. Je voudrais aussi associer à ces remerciements les services de l'État, entre autres Monsieur le Préfet que j'ai encore rencontré lundi matin, et qui a accepté que ce soit sur trois ans au lieu de deux ans. Comme le dit Jean ROSSELOT, un très bon travail a été réalisé par Robert STEPOURJINE, par Bernard MOYSE sur un sujet difficile.

M. STEPOURJINE.- Je voudrais associer à ces remerciements, surtout Monsieur Hervé TOURMENTE, Directeur de Cabinet du Préfet, qui s'est impliqué depuis le début dans ce dossier, et qui nous a bien aidé au cours de ces différentes négociations.

M. CURTY.- J'ai simplement une interrogation. On en avait déjà discuté avec Robert STEPOURJINE quand on s'est rencontré au sujet des gens du voyage. On va imposer aux communes de réaliser des aires de sédentarisation. Je ne comprends pas que l'on puisse imposer cela, dans la mesure où quand, dans nos communes, on a des gens qui ont des caravanes, et qui sont sur leur terrain, on leur interdit de les mettre. Là, on va forcer des communes à faire des terrains pour que les gens puissent s'installer avec leur caravane. Je ne comprends pas trop cela. Pendant que l'on parle des gens du voyage, j'aimerais que l'on règle le problème de notre secteur.

M. STEPOURJINE.- On n'impose rien aux communes. Si je prends les huit communes du secteur Est, on demande deux terrains familiaux. Ce n'est donc pas un terrain par commune. Je viens de rencontrer environ 32 communes. Certaines m'ont dit : « oui, on peut à cet endroit », d'autres m'ont dit : « non, jamais ». Pour l'instant, on n'impose rien. On doit simplement, d'ici trois ans, trouver six terrains sur l'ensemble des six secteurs, soit un terrain par secteur. Si sur 13 communes du secteur Est, on n'arrive pas à trouver une commune capable de cela, il y a un problème. Attention : ce sont des terrains familiaux, pas des aires d'accueil. C'est tout à fait différent. Il s'agit de mettre sur un terrain une famille avec laquelle on va travailler, notamment dans le but important de la scolarisation des enfants. Notez bien que derrière tout cela, des aspects sociaux très importants nous permettront éventuellement, à l'avenir, de ne plus avoir les problèmes rencontrés aujourd'hui. Il faut que l'on puisse scolariser les enfants, tel est notre but premier.

M. MOYSE- Comme tu l'as expliqué, il faut retenir une chose capitale : nous sommes passés d'une position préfectorale disant « tant que vous n'aurez pas créé les terrains familiaux, vous n'obtiendrez pas la conformité », donc, au niveau de la justice, nous ne pouvons rien faire, à cette situation nouvelle qui nous donne conformité de mission dès le départ. À partir du moment où la CAGB s'engage à créer ces six terrains familiaux sur trois ans, nous obtenons de la part de l'État, la reconnaissance de la conformité. Donc, c'est capital, parce que c'est une véritable révolution.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que l'on ne passera pas à côté du fait que pour les six communes qui vont accepter, on devra peut-être passer par une dotation spécifique de solidarité. Faut de quoi, on n'y arrivera pas. Je connais bien le principe : tout le monde pense que c'est très bien, mais c'est mieux chez l'autre. Je précise ce qu'a très bien dit Robert STEPOURJINE : ce ne sont pas des aires d'accueil, mais des aires pour des familles en voie de sédentarisation. Ces familles sont souvent sur des aires d'accueil, et empêchent que d'autres y aillent. Cela pose un vrai problème. C'est très compliqué. Je comprends les réactions des collègues. En effet, on a nous-mêmes les mêmes difficultés.

M. VIENNET.- Ce n'est pas un schéma qu'il faut, mais des moyens. Sur l'été 2012, la commune de Saône a obtenu des référés d'expulsion avec ordre des services et du Préfet, d'expulser les gens de grand passage sur le territoire de notre commune. Malheureusement, l'État n'a pas les moyens d'expulser. Leur dernier passage sauvage à Saône sur nos équipements sportifs a mobilisé l'escadron de Troyes, soit 140 gendarmes. Ma sagesse a voulu que l'on n'y aille pas, parce que l'on n'avait pas les moyens. Donc, on peut inventer tous les schémas que l'on voudra, cela ne fonctionne pas. Ce n'est pas un problème de schéma, mais de moyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Je dirais que c'est plutôt les deux.

M. VIENNET.- Non, ce n'est pas les deux. Sur la commune de Saône, on a une aire d'accueil. On est bien content d'avoir une aire d'accueil. Malheureusement, on n'a jamais eu les moyens matériels de l'ouvrir et il faut le dire. Cette aire a été saccagée, le Président et le Vice-Président y sont venus, tout comme la Gendarmerie.

M. STEPOURJINE.- Je voudrais réagir à ton affirmation. Je crois qu'il y a trois situations délicates aujourd'hui :

La première situation est celle de Saône et de Mamirolle, communes sur lesquelles nous avons eu effectivement deux familles que l'on connaît bien, qui malheureusement à plusieurs reprises ont tout saccagé, qui ont eu des problèmes avec notamment les forces de l'ordre, avec nous, puisque lorsque l'on y allait, on était menacé. Il ne faut pas que l'on se focalise sur ce cas-là. Il n'y a pas qu'eux en tant que « gens du voyage ».

La deuxième situation concerne les autres personnes sur La Malcombe, soit 40 caravanes, ou sur Pirey (10 caravanes), donc des personnes quasiment sédentaires. Celles de Pirey sont là toute l'année. Quand il a fallu leur demander de déménager, parce que l'on devait assurer l'entretien, je leur ai trouvé un terrain sur Pirey, puisqu'ils ne voulaient pas quitter Pirey.

La troisième situation concerne les grands passages. C'est très différent. On a des difficultés pour les gérer. Normalement, ces personnes doivent indiquer à la Préfecture quand et où ils passent. Quand la Préfecture leur dit : « nous n'avons plus de place à Thise. Veuillez aller éventuellement du côté de Gray », ils n'obéissent pas et ils viennent effectivement sur nos communes. Ils sont venus chez toi, ils sont venus deux fois chez moi, et parfois à Besançon. C'est donc très différent.

Aujourd'hui, nous avons à gérer les personnes sédentaires sur nos aires d'accueil en réalisant des terrains familiaux. Ensuite, il y a l'aire de très grand passage. L'aire de Thise n'est pas suffisante aujourd'hui et on a besoin effectivement de deux localisations, voire trois, parce qu'ils arrivent en même temps. Les aires de très grand passage seront réalisées et gérées par la Préfecture. On se donne donc des moyens supplémentaires par rapport à ceux que l'on avait avant.

M. LE PRÉSIDENT.- Les aires de passage ou de très grand passage sont parfois difficiles à gérer, parce qu'il n'y a pas les moyens. Cependant, la vraie difficulté que nous avons, concerne les gens qui se sédentarisent. Il ne faut pas confondre les aires de Saône et Mamirolle. En effet, il y a les gens du voyage, avec les difficultés que l'on peut rencontrer, mais c'est totalement différent des familles rencontrées à Saône ou Mamirolle, qui sont des familles qui ont détruit ces aires (et une station service).

Donc, il y a ces aires difficiles à gérer. On retrouve généralement ces familles sur nos terrains de sport à La Malcombe ou à Casamène. On doit trouver également des solutions pour ceux qui sont en train de se sédentariser, pour qu'ils puissent libérer les aires comme celle de La Malcombe. C'est un problème compliqué à gérer. Je remercie, outre les deux élus, Robert et Bernard, le service de Madame Aurélie KOLMAYER. En effet, celle-ci va les rencontrer avec beaucoup de tact et de courage. On vous demande d'approuver cela. C'est une étape. Je pense que l'on devrait arriver à trouver ces six terrains dans les trois ans.

M. SANSEIGNE- J'aurais voulu connaître la part financière des gens du voyage dans ces opérations. À ma connaissance, la CAF a fait – je ne sais pas si elle le fait encore – l'acquisition d'appartements ou maisons pour les gens du voyage, et je connais une famille concernée. Il serait intéressant aussi d'avoir des bilans sociaux de ce genre d'opération. Merci.

M. STEPOURJINE.- Pour un terrain familial aujourd'hui, il faut compter 80 000 €. Nous devrions pouvoir obtenir plus de 50 000 € de participation à la fois des services de l'État, de la CAF, etc., pour la réalisation de ces terrains familiaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ta réponse. Y a-t-il des oppositions ? J'en compte huit. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte une. Ce rapport est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n° 10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Il me semble que l'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie.